

Concertation garantie par



CONCERTATION PRÉALABLE |  
2 SEPTEMBRE – 18 OCTOBRE 2024

# ORPINIA

by  SWISS KRONO

Projet d'usine de production  
de panneaux à base de bois  
(SWISS KRONO) et son  
raccordement électrique (RTE)  
**à Fargues-sur-Ourbise (47)**



**Réunion publique de synthèse**

Mercredi 16 octobre 2024

[www.concertation-projet-orpinia.fr](http://www.concertation-projet-orpinia.fr)



**La réunion publique de synthèse de la concertation préalable sur le projet ORPINIA s'est tenue le mercredi 16 octobre 2024, à la salle des fêtes de Houeillès, en présence d'intervenants et de 51 participants.**

***Le diaporama présenté lors de cette réunion se trouve en annexe du présent document.***

**Les intervenants présents lors de cette réunion publique :**

- **Vincent ADAM**, Président SWISS KRONO France
- **Marie-Aline DECLEMY**, Adjointe Responsable QHSE, SWISS KRONO France
- **Olivier PAUZET**, Responsable de projet, RTE
- **Denis SALLES**, Garant CNDP
- **Marc LAFOND**, 2concert (animateur)
- **Mathieu DAVID**, 2concert (animateur)

\*\*\*

**Compte rendu des présentations et des échanges avec le public :**

**M. LAFOND, 2Concert :** Mesdames, messieurs, si vous le voulez bien, nous allons débiter pour essayer de ne pas être trop en retard pour cette 5<sup>ème</sup> réunion publique qu'on appelle réunion de synthèse, puisqu'il y a eu un certain nombre de réunions, d'abord d'ouverture, puis thématiques dans lesquelles vous avez pu venir prendre de l'information, vous exprimer, poser des questions. Ce soir, nous allons tenter de faire une synthèse de toute cette période de concertation. Merci d'abord à Madame la Maire de nous accueillir pour cette réunion publique.

La réunion va s'organiser de manière très simple, vous allez le voir. Nous allons quand même refaire un point sur ce que signifie une concertation d'un projet comme celui d'ORPINIA sous l'égide de la Commission nationale du débat public, de manière à ce que tous, petit à petit, vous continuiez à avoir l'information qui va bien sur ce sujet. Denis SALLES, Garant de la concertation, vous en dira un mot. Mathieu vous représentera le planning de la concertation, là où on se situe et les phases qui demeurent. Ensuite, on vous proposera avec Mathieu une synthèse de l'ensemble des avis qui ont pu être exprimés d'une manière générale à travers votre participation sur le site, les questions qui ont pu remonter directement vers les Garants et celles qui ont été émises lors des réunions publiques. On a essayé d'organiser tout cela et de le thématiser pour vous en faire un rendu j'espère le plus pertinent et le plus complet possible.

Nous ferons un petit arrêt ensuite pour vous laisser la parole, vérifier que dans cette synthèse, vous vous reconnaissez dans les différents points évoqués et que le cas échéant, il n'y en ait pas d'autres ou de nouveaux que vous souhaiteriez aborder.

Ensuite, on reviendra vers les porteurs de projet, SWISS KRONO qui porte le projet ORPINIA, et RTE, de manière à voir avec eux les premiers engagements sur lesquels ils vont travailler, afin de pouvoir à

la fois poursuivre leur projet, mais également de le faire avec la meilleure conscience et la meilleure réponse aux différentes questions qui sont posées.

Monsieur SALLES, je vous laisse la parole pour débiter sur le rôle de la CNDP.

**D. SALLES, Garant CNDP :** Bonsoir. Je vais juste dire quelques mots que certains ont déjà entendus, mais il faut répéter. La CNDP, Commission nationale du débat public, est une autorité indépendante et administrative. C'est un organisme habilité à prendre des décisions en son nom propre. C'est une institution publique financée par des fonds publics, mais qui ne dépend ni des responsables du projet, ni du pouvoir politique. C'est un peu comme la Commission nationale informatique et libertés, elle a le même statut. Que fait la CNDP ? Elle vise à assurer ce qui est inscrit dans l'article 7 de la Charte de l'environnement depuis 2005, à savoir que « *Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* » La CNDP se charge donc de garantir ce droit. Elle intervient tout le long en amont du projet – on est ici en phase de concertation préalable – pendant la durée du projet, du montage et de sa réalisation jusqu'à la décision qui va aboutir à son autorisation ou pas. Ensuite, il y a tout un suivi qui se fait également jusqu'à ce que le projet puisse éventuellement rentrer en action. Quelques principes inhérents à cette institution :

- L'indépendance, je viens de l'évoquer.
- La neutralité par rapport au projet. Nous n'avons pas à nous prononcer sur le projet. Nous recueillons des avis et faisons en sorte qu'ils soient mis dans l'espace public – c'est ce dont se chargent les prestataires ici aujourd'hui.
- La transparence. Vous pouvez nous interpellier sur la manière dont nous conduisons cette concertation et dont on assure ce travail de Garant.
- L'argumentation. Ce qui nous préoccupe, ce n'est pas le nombre des arguments, mais leur qualité ; nous sommes donc attentifs à ce que tous les arguments puissent trouver leur expression et leur place dans le débat et la concertation.
- L'égalité de traitement : nous devons la garantir pour toutes les contributions. Encore une fois, c'est la force de l'argumentation qui vaut et non le nombre de ceux qui l'expriment.
- Enfin, l'inclusion. C'est aller chercher des publics pas nécessairement habitués à venir à ces réunions publiques, mais qui doivent avoir aussi la possibilité de s'exprimer. Cela s'est fait pendant la concertation préalable, et nous continuons à le faire aujourd'hui.

Jean-Marc DIVINA, absent aujourd'hui, et moi-même, Denis SALLES, sociologue, sommes les Garants de cette concertation, vous pouvez donc nous contacter directement à travers nos adresses mail, évidemment à la fin de la réunion, et également nous interpellier à travers le site web qui sera cité tout à l'heure où existe un espace pour que chacun puisse déposer sa contribution.

**M. DAVID, 2Concert :** Merci, Monsieur SALLES. Je vais revenir rapidement sur les modalités de la concertation préalable. Même si on arrive aujourd'hui à la dernière semaine, la concertation n'est pas terminée puisqu'elle prend fin vendredi soir, ce qui signifie que le formulaire participatif en ligne dont parlait Monsieur SALLES reste actif jusqu'à la fin de cette semaine.

Cette concertation s'est déroulée sur 7 semaines, elle a commencé le 2 septembre et se terminera vendredi.

Le périmètre d'information, ce sont 23 communes réparties sur la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne, la CC Albret Communauté, et enfin la CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

Le programme de la concertation, vous l'avez sous les yeux. Nous sommes aujourd'hui à la réunion publique de synthèse, dernière réunion de cette concertation. Nous avons organisé une série de réunions, d'ateliers ces 2 derniers mois, avec également 3 rencontres de proximité, la première à la Fête de la commune d'Houeillès, la deuxième à la Mairie de Fargues-sur-Ourbise et la dernière, le 1<sup>er</sup> octobre, sur le marché de Casteljaloux.

Comment s'informer ? Comment participer ? Un certain nombre de documentations ont été mises à la disposition du public, que vous pouvez retrouver à l'accueil, qui sont disponibles également dans chacune des mairies du périmètre, et qui peuvent également être retrouvées sur le site internet de la concertation : [www.concertation-projet-orpinia.fr](http://www.concertation-projet-orpinia.fr). Un dépliant d'information a été distribué aux habitants les plus proches du projet, un affichage a été fait dans chacune des mairies du périmètre et dans les commerces du territoire, et enfin, des registres papier sont accessibles dans les communes, où vous pouvez déposer une contribution par écrit si vous préférez.

Nous allons maintenant passer à la synthèse des avis exprimés. Comme l'a dit Marc, l'idée est de faire un premier compte-rendu, même si la concertation n'est pas encore terminée et que le bilan des Garants et celui du maître d'ouvrage sont à venir, une première restitution de ce que nous avons entendu, à la fois ce que vous avez pu publier sur le site internet de la concertation, ce que vous avez pu dire au porteur de projet en réunion ou lors des débats mobiles, et également ce que vous avez pu exprimer directement auprès des Garants.

Ce qu'on peut déjà retenir, c'est que l'accueil des participants au projet est plutôt favorable – c'est ce que nous avons retenu quand on était sur le territoire et des réunions – avec quand même une série d'interrogations légitimes concernant les impacts du projet, dont 3 ont vraiment émergé : la question de la ressource en bois et de sa disponibilité sur le territoire, celle du trafic routier qui a été l'occasion d'un atelier dédié, et enfin celle de la ressource en eau, à la fois du point de vue de la disponibilité de la ressource et de la qualité de l'eau après les rejets du projet.

Malgré l'information apportée autour de la concertation, on note une participation relativement modérée et surtout irrégulière selon les temps publics. Ce soir, la salle est bien remplie, c'était le cas également lors de la réunion d'ouverture. La semaine dernière, le public était un peu plus clairsemé. Participation modérée, donc.

Ceci dit, quelle que soit la position de chacun, s'il y a eu des divergences ou des débats qui ont pu émerger pendant cette concertation, on souligne que les échanges se sont déroulés dans une ambiance respectueuse et d'écoute entre la salle et les porteurs du projet.

Enfin, la concertation a permis d'aborder une diversité de sujets, et je pense que la plupart des questions, si ce n'est l'ensemble, et des enjeux liés au projet ont pu être abordés, que ce soit le fonctionnement de l'usine en tant que telle, les questions d'emploi et de retombées économiques, l'approvisionnement et la ressource en bois, la sécurité industrielle ou les enjeux environnementaux, etc. Toutes ces questions ont pu être abordées d'une manière ou d'une autre.

Je le disais, un accueil globalement favorable sur le territoire, avec plusieurs participants qui ont salué un projet de réindustrialisation de la filière bois. On vous a mis sous les yeux certains verbatim – ce ne sont pas des choses qu'on a inventées, mais qui ont été dites en réunion qui sont aussi dans les comptes rendus ou qui ont été déposées sur le site internet. On nous a par exemple dit que « Cette

*nouvelle usine à FARGUES 47 est une très bonne idée et une chance pour le massif landais ». Quelqu'un nous a dit : « Je suis heureux de découvrir le projet d'usine de Swiss Krono (...) je forme des vœux pour que le projet devienne rapidement réalité... » « Avant, on avait deux scieries et une marqueterie à Houeillès, maintenant il n'y a plus rien. » Ou encore « Pourquoi attendre 2028 ? C'est maintenant qu'on en a besoin, il faut commencer tout de suite ! »*

Des demandes de précisions ont cependant émergé quant au calendrier du projet et aux différentes phases mentionnées, on aura le temps d'y revenir, SWISS KRONO pourra détailler ce point. Vous trouverez dans le dossier de concertation que vous avez sous les yeux deux phases : une première dès 2028 et une seconde un peu plus tard. Il y a peut-être eu un peu d'ambiguïté de notre côté dans la présentation de ces phases. Plusieurs personnes nous ont demandé « *quelles seront les grandes étapes de construction du site ?* », « *En quoi consiste la seconde tranche ?* », « *quels seront ses critères de déclenchement et sa procédure ?* » ou encore « *On a un petit peu de mal à voir, est-ce que ça concerne la phase 1 et la phase 2 ?* » puisque c'est vrai qu'un certain nombre de chiffres ont été avancés dans le dossier de concertation. On aura l'occasion d'y revenir et de vous préciser si on parle de la phase 1 ou de la phase 2.

Un intérêt réel dans l'accueil du projet pour les retombées économiques, avec un certain nombre de questions sur « *Est-ce que SWISS KRONO va faire travailler des entreprises du territoire pour la construction ?* » « *Est-ce qu'il y aura des retombées pour les entreprises locales ?* » « *Est-ce que le projet ouvrira des débouchés pour les artisans et entreprises du bâtiment de Casteljalous ?* » Ou encore « *Est-ce que ce projet va changer beaucoup de choses en termes d'offre de services publics ?* » On a senti qu'il y avait une vraie attente sur les retombées économiques pour les futurs salariés de l'usine, mais au-delà pour tous les sous-traitants et l'activité du territoire.

Comme je le disais, une attente assez forte sur les retombées, particulièrement sur les emplois attendus avec différentes questions ; certains voulaient savoir s'ils pouvaient candidater dès maintenant. « *Est-ce que les habitants du territoire seront prioritaires pour les emplois ?* » Ou encore des questions sur les profils et les compétences nécessaires pour travailler sur le site.

Le pendant de cette attente, ce sont des interrogations et peut-être une certaine inquiétude sur la capacité du territoire à accueillir les futurs salariés. Cela portait notamment sur les logements disponibles à proximité : « *Est-ce que les logements dans le secteur seront suffisants pour accueillir les personnes qui seront amenées à travailler ?* » « *Est-ce que ça ne va pas impacter les coûts des loyers ?* » Ou encore « *140 emplois directs ne mériteraient-ils pas la construction de logements à proximité et d'un hôtel d'entreprises avec un minimum de services ?* » avec l'idée que parmi les 132 salariés qui vont arriver sur Fargues, certains habitent déjà le territoire, d'autres devront venir d'ailleurs. La question est de savoir si le territoire et l'offre de services et d'hébergement sont assez dimensionnés pour les futurs salariés.

**M. LAFOND :** Au-delà de ces éléments qui sont des facteurs généraux sur lesquels vous êtes largement revenus, des points un peu plus précis, que ce soit techniquement ou en termes d'organisation, sont également ressortis.

Le premier, vous le voyez, cela a été dit tout à l'heure par Mathieu, est celui du trafic, c'est bien logique, c'est une usine importante qui va recevoir du bois, expédier des panneaux OSB et des matières finies. Il est donc tout à fait logique de se poser la question sur l'impact de ce trafic vis-à-vis d'abord des riverains, c'est le sens du premier verbatim. « *Quels seront les flux...* » Donc être précis d'abord sur les flux, à la fois sur ce qui va rentrer et qui va sortir de l'usine, voir également si ce trafic va avoir une augmentation extrêmement significative ou mesurée sur les voies de circulation que vous connaissez déjà. D'une certaine manière, cela fait remonter aussi des problématiques d'aménagement plus larges,

on le voit avec la question de savoir si ce ne serait pas le moment de réfléchir à nouveau à d'éventuels contournements – Casteljaloux a été cité, mais peut-être y aurait-il d'autres points que nous ne connaissons pas et qui auraient pu être mis en avant. Avec des interrogations sur les éléments présentés lors de cette concertation en termes de circulation, avec sûrement des points – SWISS KRONO y reviendra tout à l'heure – à caler de manière à vous amener l'information, et le cas échéant pouvoir vous rassurer sur la façon dont ces poids-lourds vont circuler.

Deuxième point qui a également amené pas mal de discussions : celui de l'eau. C'est une usine importante, SWISS KRONO nous l'a expliqué, il y a du bois à sécher, il faut faire de la vapeur, donc la consommation d'eau va être importante, et pour alimenter l'usine, il va falloir aller chercher l'eau dans la ressource naturelle présente, c'est-à-dire par un forage probablement. Des questions ont donc été posées autour de cet entitatif de façon à permettre ou à demander à SWISS KRONO de préciser les conditions dans lesquelles le volume d'eau sera amené à l'usine. Bien entendu, si on amène de l'eau, comme tout ne s'évapore pas, il va également y avoir des rejets. C'est savoir dans quelles conditions ces rejets vont être faits. On l'a vu lors de la réunion la semaine dernière, il y a eu beaucoup de questions sur justement la nature de ces rejets, et il nous a été expliqué que ce serait essentiellement des eaux pluviales traitées, mais peut-être que vous voudrez y revenir. En tout cas, on a vu que cela faisait ressortir de réelles interrogations, et c'est logique parce que ce sont des milieux sensibles, parfois temporaires si on a bien compris les remarques des uns et des autres. Vous avez aussi eu l'intérêt de demander si on pouvait aller encore plus loin que ce que propose le projet en termes de recyclage des eaux au sein du procédé.

C'est une usine de bois, il va y avoir un travail autour de la matière bois, y compris mécanique, donc évidemment, vous le connaissez bien à travers les activités qui ont déjà pu avoir lieu sur le territoire, c'est susceptible de générer des nuisances en termes de poussières. Vous vous êtes interrogés si ce niveau d'émission de poussières sera quelque chose de compatible avec la santé et le confort des riverains. On avait même eu, je crois, lors de la dernière réunion, quelqu'un qui se plaignait, non pas du projet ORPINIA qui n'est pas encore là, mais d'autres activités industrielles qui elles-mêmes génèrent des poussières. On a donc vu qu'il y avait un échange entre la salle et le porteur de projet de manière à bien comprendre comment ça allait se passer. C'est l'exemple ci-dessous avec l'exemple de l'usine STEICO désignée comme étant éventuellement émettrice de poussières qui pouvaient gêner le ou les riverains. On voit bien que le tissu industriel est susceptible d'amener des impacts, donc c'est vrai qu'il est important de pouvoir répondre de manière précise à ces questions-là.

**M. DAVID :** Il y a ensuite eu – c'est peut-être le point qui a été le plus discuté lors de cette concertation – un débat plus large autour de la gestion du massif des Landes et de la disponibilité de la ressource en bois. Vous êtes nombreux à avoir interrogé le porteur de projet SWISS KRONO en l'occurrence pour savoir s'il avait fait des études sur la quantité et la disponibilité de la ressource, à savoir si cela n'allait pas avoir un impact sur l'activité déjà installée sur le territoire. On a eu un certain nombre de questions : « *Restera-t-il assez de bois pour les autres exploitants comme les scieries par exemple ?* » Il y a eu des inquiétudes, mais aussi des personnes qui se sont félicitées de l'implantation de cette usine : « *En tant que sylviculteur, je suis conscient que notre production de bois a besoin de nouvelles industries pour englober le bois de trituration, notamment après les tempêtes.* » D'autres nous ont dit qu'ils étaient assez inquiets pour la ressource, notamment parce qu'il n'y aurait pas assez de bois d'œuvre à certains moments. Ce sujet est assez fort et on aura l'occasion d'y revenir au cours de cette réunion avec de nouveaux éléments de réponse qui pourront vous être présentés, même si on en a déjà pas mal discuté la semaine dernière.

Concernant le raccordement électrique, puisqu'on a beaucoup parlé jusqu'à présent de l'usine de production de panneaux bois OSB SWISS KRONO en tant que telle, il y a aura un raccordement

électrique ayant pour maître d'ouvrage RTE, donc une liaison souterraine jusqu'au poste électrique existant de Nérac. Cela aussi a soulevé quelques questions et quelques propositions en l'occurrence en se demandant finalement « *Y a-t-il des projets photovoltaïques locaux qui pourraient utiliser cette ligne RTE ?* » D'autres ont demandé à savoir « *Pourquoi avoir choisi d'aller jusqu'à Nérac pour votre raccordement ?* » et pas plus près si c'était possible. Ou encore comment cela va fonctionner, s'il n'y a pas un risque sur la consommation d'électricité au niveau local et si l'usine SWISS KRONO ne va pas ponctionner l'électricité des habitants utilisée aujourd'hui.

Toujours en lien avec ce raccordement électrique, il y a une volonté quasiment unanime des participants de favoriser le recours aux énergies renouvelables pour l'alimentation de l'usine. Ce point a été abordé notamment lors des deux ateliers. D'une part « *Y a-t-il une couverture photovoltaïque des bâtiments et des parkings ?* » et surtout des interrogations en disant qu'un certain nombre de parcs solaires qui se construisent sur le territoire à proximité, est-ce qu'il ne serait pas possible d'alimenter la future usine avec eux ? Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à faire avec le raccordement de RTE pour que les panneaux solaires disponibles sur le territoire aillent directement alimenter la future usine ?

**M. LAFOND :** Comme je vous le disais tout à l'heure, on va faire un petit stop dans la présentation pour vous donner la parole. Nous avons essayé de rendre compte de l'ensemble des débats qui ont eu lieu – on le fait, nous, avec notre capacité à vous écouter, vous entendre, vous lire quand c'est sur le site et en échangeant également avec l'ensemble des personnes qui nous ont accompagnés lors de ces réunions publiques. Avant de se retourner vers les porteurs de projet pour voir comment ils peuvent amener des réponses à tout cela, c'est peut-être bien que l'on puisse faire un tour dans la salle et vérifier qu'on a à peu près exprimé ce que vous avez entendu lors de ces différentes réunions et qu'on n'a pas oublié de sujet majeur. Je vous le répète, c'est une sorte de cadre général en termes économique et social-économique sur le territoire.

Il y a l'aspect transport, environnement au sens large avec l'eau, les poussières, et cela a été dit par Mathieu, toute la problématique de ressource en bois. On a essayé de ramener l'ensemble des contributions des uns et des autres autour de ces 4 thèmes. Cela vous paraît-il judicieux ? Est-ce que cela représente bien tout ce que vous avez pu entendre, les uns et les autres, ou ce que vous avez souhaité apporter les uns et les autres dans cette phase de concertation ?

**M. GOUZY :** Martine GOUZY, citoyenne au Cap-du-Bosc côté Saint-Léon. Nous avons assisté aux 3 réunions, et vraiment, la synthèse qui vient d'être faite est extrêmement courte et rapide. Ce que nous avons travaillé lors des 3 séances y est complètement, tout est sur la table. Au niveau de SWISS KRONO, ils ont répondu. Je l'ai dit la dernière fois, en fait, il faudrait que la Région, le Conseil départemental, le Préfet du Lot-et-Garonne et celui qui s'occupe de l'implantation de la LGV nous mettent à disposition les routes pour vivre correctement dans le Lot-et-Garonne, pour ne plus avoir ce que nous vivons actuellement, pour les personnes qui vont aller travailler sur ce site, et pour se loger, ainsi de suite. Sinon, je pense partir de là parce que nous voulons faire vraiment une démarche de citoyen pour arrêter de voir sur la 933 qu'on ne la termine pas après Mont de Marsan, quand même. Le Lot-et-Garonne ne se décide pas à faire 4 voies. Ensuite, le contournement de Casteljaloux, c'est évident. Samazan, c'est évident. Pont des Sables, c'est évident. Le Cap du Bosc, c'est évident. Et Saint Léger, c'est évident.

**M. LAFOND :** Merci d'abord. Vous semblez d'accord avec les grands points évoqués. On va revenir sur l'aspect transport dans la partie qui vient...

Non, mais c'était très intéressant que vous puissiez vous exprimer. On va revenir sur cet aspect transport pour tenter d'amener déjà des premiers éléments, en tout cas côté porteur de projet, on ne peut parler évidemment ni au nom de l'État, ni au nom des collectivités territoriales. Vous avez émis ces différentes remarques, elles ont été bien notées et vous-même l'avez souligné, donc merci.

D'autres éléments en plus ou en moins sur ce que nous avons présenté ? Pensez à vous présenter à chaque fois, s'il vous plaît, merci.

**P. SALANE** : Pierre SALANE, SEPANLOG. Simplement, pourrait-on avoir un éclairage sur la CNDP qui est un organisme indépendant. Le porteur de projet a-t-il eu à financer quelque chose ? Ou est-ce une structure qui est totalement financée par l'État ?

**M. DAVID** : Monsieur SALLES, si vous voulez répondre.

**D. SALLES** : En tant qu'autorité indépendante, la CNDP est saisie pour des projets qui dépassent un certain seuil, 300 M€ je crois, ou sur des projets dont le porteur peut saisir la CNDP s'il le souhaite pour organiser une concertation ou un débat. La CNDP a ses propres moyens et lorsqu'elle est saisie, elle utilise ses employés ou des Garants comme nous qui sommes des experts. Il y a un vivier de Garants dans lequel on sélectionne ceux qui sont les plus proches ou les plus habilités à traiter du sujet ; en général il y a 2 Garants par projet qui exercent la mission. Notre travail va ainsi se terminer un mois après la fin de la concertation où nous aurons à remettre un rapport de synthèse de toute la concertation. Ensuite, le maître d'ouvrage aura un mois pour répondre à toutes les questions qui auront été posées. Cela reste effectivement l'autorité indépendante que j'évoquais tout à l'heure.

**M. DAVID** : Peut-être pour compléter ce que vient de dire M. SALLES, contrairement à un débat public complètement organisé et pris en charge par la Commission nationale du débat public, c'est ici le porteur de projet qui a la charge financière de la concertation préalable. C'est différent d'un débat public où là, une commission particulière est désignée avec sa propre équipe de salariés, ce qui n'est pas le cas dans le cadre de cette concertation.

**M. LAFOND** : Quand on parle des coûts, il ne s'agit pas de payer la CNDP, mais Mathieu, moi... fort modestement, Monsieur ADAM, mais enfin, quand même... On est bien d'accord, vous ne payez pas la CNDP.

**V. ADAM, Président SWISS KRONO France** : Tout à fait, je vous le confirme. Bonsoir à toutes et à tous, je suis très heureux d'être avec vous ce soir pour cette réunion de synthèse. Monsieur le sous-Préfet, Madame la Maire, Messieurs les Maires, Monsieur le Président de la Communauté des communes. Bien sûr, sur la CNDP, je peux même dire que si nous avions pu nous en passer... voilà ! Mais c'est effectivement dans le cursus, le Préfet aussi nous a fortement conseillé d'être ouvert au projet et à tout ce qu'on va y faire. Nous l'avons fait, et c'est pour ça qu'on est là et qu'on a échangé avec vous sur l'ensemble du projet.

Je voudrais juste ajouter une petite réponse à la dame de tout à l'heure. On ne va pas être en charge des routes, c'est bien sûr le Département, mais nous apporterons notre contribution économique avec les impôts locaux pour aussi aménager le territoire.

**M. LAFOND** : Cela répond à votre attente. Y a-t-il d'autres questionnements sur cette synthèse avant de passer à la phase de propositions ? Monsieur.

**J-C. RINN** : Bonjour. Merci pour cette réunion. Je m'appelle Jean-Charles RINN, je dirige une PMI girondine qui s'appelle ADAM, ancrée sur son territoire depuis 1880. Nous sommes également associés avec la société GASPIN, dont vous avez des représentants derrière moi, PME du secteur bois à Durance,

très directement impactée par le projet. J'appartiens aussi à la Fédération des industries du bois en Nouvelle-Aquitaine, dont vous avez aussi quelques représentants ici qui s'interrogent beaucoup sur la ressource – mais on aura l'occasion, je pense, d'en rediscuter. Ma question porte sur un sujet qui n'a pas été abordé, les représentants de l'État sont là, on est dans un sujet, finalement, de globalisation d'une activité économique. Un opérateur international de référence et de très bonne réputation vient engager des capitaux étrangers sur le territoire, probablement parce qu'il estime qu'il y a une ressource disponible – encore une fois, c'est un des sujets qu'on va reprendre, je pense – et qui a envisagé d'autres territoires d'implantation si j'ai bien lu les préalables du projet.

Ma question est assez simple : quel est le taux d'intervention en termes de subventions publiques de l'État ou des organismes afférant à l'État sur ce projet, qui doit constituer un élément d'attractivité pour SWISS KRONO ? En corollaire, parce que je voudrais quand même parler d'exemples très concrets, on est dans des entreprises, vous en avez quelques-unes ici, qui sont ancrées sur leur territoire depuis très longtemps et qui ont un taux d'emploi par rapport à l'usage du m<sup>3</sup> forestier qui est beaucoup plus important que le projet proposé par SWISS KRONO, c'est une création d'emplois directs assez faible par rapport au taux de consommation du massif, quand même – il faut le souligner aussi. Nous, quand on demande par exemple une aide publique sur une chaudière biomasse de 1 MW – ça va sûrement faire sourire SWISS KRONO, mais à notre échelle, c'est le besoin qu'on a – on n'a aucune aide publique, puisque le taux d'intervention par exemple de l'ADEME sur ce type d'installation n'a lieu qu'à partir de 3 MW. Ce sont des exemples très concrets où des PME locales, finalement, sont peu soutenues par l'argent public, là où probablement que le taux d'intervention de l'État dans le projet SWISS KRONO est important. Il me paraît donc nécessaire, pour la transparence, qu'on ait cette indication-là.

**M. LAFOND :** Très bien. On va demander à Monsieur ADAM de se lancer. Pour que je comprenne bien, votre remarque préalable serait, puisque ma question était de vous positionner par rapport à notre synthèse, qu'il vous semble que ce positionnement du porteur de projet par rapport à une échelle économique plus large que celle simplement liée au territoire serait utile ? Qu'il faudrait mentionner ces éléments, y compris, peut-être, Monsieur ADAM, je ne sais pas ce que vous voulez répondre, sur l'aspect aides publiques liées au projet. On va vous répondre là-dessus et on verra comment on peut introduire cette remarque dans notre synthèse.

**V. ADAM :** Bonsoir. Votre Président m'a prévenu de votre présence, donc je ne suis pas surpris. Je comprends que la FIBNA ne soit pas ravie de nous voir arriver sur le territoire, je l'ai bien compris, puisque plusieurs adhérents sont nos concurrents actuels et futurs. Je peux le déployer aussi tout à l'heure. Je comprends votre position aujourd'hui de vous hérissier par rapport à notre venue. Première chose.

Le fonctionnement de l'ADEME et des appels à projets France 2030, ce n'est pas moi qui les ai fixés. Je me bats également pour que les PME aient des soutiens et des aides. Je suis aussi engagé dans la filière bois en général en France, et je souhaite l'être aussi en Nouvelle-Aquitaine, si on veut bien de nous, encore une fois. Nous avons déjà répondu sur les aides que nous avons reçues, puisque nous avons en effet répondu à deux appels à projets, un pour la partie PCI bois sur la partie chaudière biomasse – on a aujourd'hui une aide à venir selon des conditions déterminées par cet appel à projets de l'ordre de 24 M€, et 8 M€, dont 60 % sont des avances remboursables et 40 % des subventions sur la partie industrialisation des systèmes constructifs bois. Ce sont ces deux appels à projets sur lesquels on a travaillé en amont pour pouvoir obtenir ces subventions tout au long du projet s'il se déroule comme on l'entend.

**M. LAFOND :** Peut-être la deuxième question sur le taux d'emploi par rapport à la masse entrante de bois. J'ai cru comprendre dans la bouche de monsieur que vous étiez plutôt plus faible qu'une PME

locale. Devons-nous entendre que c'est simplement lié à une sorte d'optimisation, d'efficacité par rapport à la taille, ou si c'est le métier, le type de produit qui amène cela ?

**V ADAM :** C'est le type de process aussi qui est très automatisé – je pense que ces messieurs connaissent très bien le process puisqu'il y a un concurrent aussi à Rion des Landes qui fait partie de la FIBNA qui n'est sûrement pas ravi de nous voir non plus et qui a 2 sites en France. C'est vrai que ce process ne demande pas forcément beaucoup de main d'œuvre puisqu'on fonctionne en 5x8. Par rapport à une scierie, on a peut-être un taux d'emploi qui est moindre, mais néanmoins, on crée quand même directement 130 emplois plus au moins 500 emplois indirects – on en parlera tout à l'heure aussi par rapport aux emplois locaux – qui vont être créés ou vivre grâce à ce site.

**M. LAFOND :** Très bien, merci. C'est un premier échange. J'ai cru comprendre que vous alliez revenir avec d'autres questions dans la suite. Mathieu, nous allons rajouter cet élément – puisque vous l'avez souhaité – dans les éléments de synthèse, parce que c'est vrai que cela a été abordé – pas aussi directement que vous le faites ce soir ; j'espère que vous ne parlez pas uniquement en concurrent, parce que dans la concertation, c'est vrai qu'il faut amener des éléments de nature plus générale quand même.

**Intervention dans la salle :** On n'est pas concurrent du tout...

**M. LAFOND :** Non, j'ai bien compris.

**M. LAFOND :** Y a-t-il d'autres remarques par rapport à la synthèse ? Ou souhaitez-vous qu'on aille vers les propositions ? ... M. SALLES, c'est bon ?

**M. DAVID :** On va avancer du coup sur les principaux éléments de réponse apportés par SWISS KRONO et RTE et sur les premiers engagements qui peuvent être pris à ce stade de la concertation.

**V. ADAM :** Je sais que ces messieurs – et peut-être mesdames aussi – sont intéressés par la ressource bois. Avant de s'implanter quelque part, SWISS KRONO, acteur mondial comme cela a été dit, s'intéresse d'abord à la ressource existante pour savoir si elle permet à un site comme le nôtre de se développer et de subvenir à ses besoins. Nous avons d'abord été conseillés par des professionnels du secteur et de la région que je ne vais pas forcément citer, très connus dans le secteur, de venir plutôt en région Lot-et-Garonne par rapport au secteur d'approvisionnement. C'est une première chose.

Ensuite, bien sûr, des études ont été réalisées et payées par SWISS KRONO, que je ne vais pas vous livrer – je pense que vous non plus ne livrez pas toutes les études que vous payez – qui prouvent effectivement que la ressource est là et est suffisante.

Si on obtient des subventions, c'est que l'ADEME, avec sa cellule biomasse, valide ou invalide ce plan d'approvisionnement. Elle a donné un avis favorable à notre plan d'approvisionnement qui, je le rappelle, nous permet d'être assez flexibles dans les essences puisqu'on utilise aussi bien du résineux que du feuillu et également, avec un autre procédé, une part un peu plus faible de recyclé.

Aujourd'hui, je sais qu'un certain nombre de personnes sont inquiètes, les concurrents directs et indirects. Or le bois d'œuvre devrait plutôt être heureux de notre arrivée parce qu'on peut être complémentaire ; si on veut vraiment développer la construction bois, il ne faut pas que du bois d'œuvre, il faut des charpentes, bien sûr, mais aussi des panneaux et des planchers pour construire – c'est mon point de vue. Nous ne voulons enlever le pain à personne, mais je pense qu'il faut aussi, Messieurs les Garants, bien noter que la FIBNA sont des gens qui ne sont effectivement pas contents de nous voir arriver. Leur Président est d'ailleurs en train de construire actuellement une usine – pas

dans la région, mais en Rhône-Alpes – avec des produits concurrents aux nôtres et je comprends qu’il s’en émeuve un petit peu parce que cela pourrait freiner son développement.

On a déjà rencontré la FIBNA, vous le savez très bien, messieurs, on est tout à fait ouvert. On tourne autour du pot à chaque fois, je pense que la ressource est disponible, on a en plus l’engagement écrit des sylviculteurs, des coopératives pour la majorité, si ce n’est 100 % des volumes nécessaires. Je ne vois donc pas pourquoi on débat encore sur ce sujet.

**M. LAFOND :** Alors, si, quand même, on va encore un petit peu débattre puisque la question est là, et on va demander à la salle comment elle se positionne. Je note simplement deux points, non pas pour compléter ce que vous venez de dire, je ne me permettrais pas, mais pour essayer de préciser et de lancer le débat de la meilleure des manières.

Le dernier point mentionné sur le tableau derrière vous indique que vous vous engagez à suivre avec les acteurs locaux l’évolution des gisements de manière à pouvoir – vous le disiez, vous avez un procédé qui est ajustable – vous ajuster. Il m’avait semblé comprendre, je ne suis pas spécialiste donc je parle sous votre contrôle, que dans la vie de la cellule biomasse, la seule réserve éventuelle que donnait l’ADEME portait plutôt sur du feuillu et pas sur du résineux. Je me trompe ou est-ce bien le cas ?

**V. ADAM :** Oui, peut-être parce que ce n’est pas habituel non plus que des fabricants de panneaux utilisent du feuillu. Il faut savoir qu’on est les seuls en région Centre-Val de Loire pour de l’OSB, et je pense même en France, voire en Europe et dans le monde, à utiliser dans notre procédé du résineux et du feuillu. En effet, dans la région Centre dans laquelle se trouve notre site industriel depuis plus de 35 ans, on utilise aujourd’hui 50 % de feuillu et 50 % de résineux. Avant 2017, on utilisait principalement du résineux puisque c’est vrai que l’OSB utilise du résineux qui n’est pas rectiligne et qui est plus facile à trancher puisqu’on fait des lamelles. En ce qui concerne la région des Landes, c’est sûr qu’il y a plus de résineux que de feuillus en région Centre. Donc on sera flexible effectivement dans les ressources disponibles, avec ainsi que je le disais une part de recyclé qu’on inclurait dans le corps du panneau.

**M. LAFOND :** Très bien. Nous allons revenir vers la salle sur ce sujet. Ce que je retiens, ce sont des avis plutôt favorables émanant soit des organismes publics, soit des bureaux d’études qui ont été diligentés par SWISS KRONO...

**V. ADAM :** Non seulement par des bureaux d’études, mais par des fournisseurs, des sylviculteurs, des coopératives forestières, et pas des moindres – que ces messieurs connaissent aussi.

**M. LAFOND :** Une flexibilité liée au procédé lui-même permettant d’ajuster la ressource entre les feuillus et les résineux en fonction des éventuelles tensions. Avec l’engagement de SWISS KRONO d’être autour de la table ou des tables qui voudront bien s’ouvrir à eux dans le futur, de manière à pouvoir suivre, regarder ces tensions et la façon dont ils peuvent y répondre.

Je remets le sujet dans la salle par rapport à ces différents engagements. Monsieur, vous vouliez d’abord prendre la parole ?

**P. LESBATS, FIBNA :** Bonjour. Paul LESBATS. Je suis de la FIBNA et également exploitant forestier et scieur. J’excuse Antoine THEBAULT qui ne pouvait pas venir ce soir, je sais qu’il a pris la peine de vous appeler pour faire le point. Je voudrais vraiment démystifier les choses. C’est vrai qu’on se parle beaucoup dans la filière, on est une filière professionnelle et on a l’habitude d’avoir beaucoup de contacts avec soit les acteurs actuels de la filière, soit les acteurs en dehors des régions. C’est vrai qu’on se parle régulièrement et on s’est vu en novembre de l’année dernière à la FIBNA pour essayer de

parler d'un des sujets très importants pour tous, celui de la ressource et de son évolution. Pourquoi ? On sait très bien qu'en Aquitaine, la forêt a été beaucoup bougée sur ces dernières années, notamment par les tempêtes qui ont beaucoup marqué les Aquitains et la disponibilité des bois en forêt. C'est un massif qui n'est pas du tout stabilisé à l'heure actuelle, et on a donc à parler de tout cela.

La problématique qu'on a eue quand on s'est rencontré, c'est que vous nous avez montré une étude ressource faisant état pour 2024 d'un stock à peu près de 115 millions de m<sup>3</sup> – je suis désolé pour le côté un peu technique des choses – dans la forêt du triangle et des Landes de Gascogne, et pour 2030 une hypothèse d'à peu près 160 millions de m<sup>3</sup>. C'est vrai que cela nous avait posé problème parce que dans le même temps, une étude payée par l'État, la FIBOIS et Gascogne faisait état d'un stock d'à peu près 85 millions de m<sup>3</sup> en 2024. Globalement, cela faisait un écart d'à peu près 30 millions de m<sup>3</sup> en 2024 et un écart possible d'à peu près 70 millions de m<sup>3</sup> en 2030, donc des écarts extrêmement importants. La DRAF est revenue vers les participants il y a peu de temps, en septembre, pour indiquer que finalement, la différence de ces 30 millions de m<sup>3</sup> provenait des houppiers, la partie haute de l'arbre non utilisée pour les process bois d'industrie ou bois d'œuvre.

Ce qu'on voudrait savoir, c'est comment vous allez vous positionner par rapport à cette modification de la ressource. Telle qu'elle avait été présentée dans les écrits, globalement, il faut savoir qu'elle est quand même très inférieure à cela. On ne dit pas que la ressource ne va pas être en augmentation, on a bien sûr l'habitude de travailler avec les coopératives et d'avoir les yeux rivés sur les études de prospective de ressource pour les prochaines années. On est conscient que cela va aller en augmentation ; par contre, on est conscient aussi que dans les études faites, il n'y a pas eu non plus de prévision concernant des problématiques qui pourraient arriver type incendie, problèmes de vent, d'insectes... On sait que ces marges de manœuvre n'ont pas été positionnées. Comment le projet va-t-il intégrer le fait que dans le stock initial, il y a à peu près 25/30 % de bois en moins que ce qui était présenté quand on en avait parlé ?

**M. LAFOND :** Très bien. Merci. Monsieur ADAM.

**V. ADAM :** C'est votre interprétation des chiffres. Nous avons les nôtres. Aujourd'hui, nous avons la certitude qu'il y a assez de bois pour le développement. Je vais revenir sur le calendrier. On ne va pas démarrer aujourd'hui, vous le savez très bien, le temps d'avoir les autorisations et de construire, cela renvoie déjà à un peu de temps, et il y a différentes phases comme cela a été dit. Comme je le rappelais, nous sommes assez flexibles dans l'utilisation des essences pour pouvoir nous tourner vers davantage de feuillus ou davantage de résineux. C'est ce que nous faisons et que nous avons fait à Sully sur Loire et l'expérience que l'on a par rapport à ça. Une fois de plus, on ne veut pas enlever de la ressource à qui que ce soit, on veut plus s'inscrire dans la filière ici en Nouvelle-Aquitaine.

**Intervention dans la salle :** On ne doute pas du tout de votre bonne volonté, c'est simplement que sur la ressource, les chiffres sont ce qu'ils sont. J'aimerais bien qu'il y ait plus de bois en Aquitaine aussi ! Mais les chiffres sont ce qu'ils sont !

**M. LAFOND :** Bien. Il ne s'agit pas de clore le débat, on comprend bien que c'est un débat important pour la filière professionnelle, qu'on est sur un point avec des avis techniques pas tout à fait sur la même ligne.

Le point sur lequel vous vous rejoignez, visiblement, c'est quand même l'augmentation de la ressource à minima jusqu'en 2030. Je me souviens, Monsieur ADAM, que vous l'aviez présenté.

Peut-on imaginer quand même – pardonnez-moi, je reprends, j'essaie quand même de rester dans la ligne de ce qu'on a à faire ce soir, c'est-à-dire également regarder les engagements – et être d'accord

pour dire que malgré les différends que vous avez sur les chiffres de base, la FIBNA pourrait être volontaire pour se mettre autour de la table avec le porteur de projet pour regarder justement l'évolution des gisements, voir comment le process peut s'ajouter, comment cette ressource est consommée par les uns et par les autres ? Ce n'est pas une réponse officielle qu'on attend, mais dans le principe de cet échange, est-ce quelque chose que l'on pourrait envisager ?

**V. ADAM :** Excusez-moi, je voulais juste ajouter quelque chose, Monsieur LESBATS, je vous l'ai déjà dit, je pense, on utilise les bois d'éclaircie, les petits bois que d'autres, dont le bois d'œuvre, n'utilisent pas. C'est le haut de l'arbre. Contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure.

**Intervention dans la salle :** Dans une réunion publique que vous avez faite, vous avez parlé du cahier des charges et des diamètres de 7 à 70 cm.

**M. DAVID :** Effectivement. La question avait à nouveau été posée la semaine dernière – je ne sais pas si vous avez eu la réponse – à M. SALMON de SWISS KRONO qui avait dit que vous pouviez aller de 7 à 70 cm, ce qui rejoint l'idée d'une flexibilité dans l'approvisionnement, mais que vous visiez quand même des bois...

**V. ADAM :** De 25 cm maximum. Ce ne sont pas les gros troncs qu'on utilise. C'est pour cela qu'on a aussi des partenariats avec des industriels, je parle notamment de ceux qui font du contreplaqué, Garnica à Troyes, et avec Sully où eux utilisent le bas de l'arbre et nous le haut.

**M. LAFOND :** Bien. Sur ce sujet de la ressource... Je ne savais pas si vous vouliez la parole. Prenez-la.

**Y. BERTRAND, vice-Président des Sylviculteurs du sud-ouest :** Bonjour. Yves BERTRAND, vice-Président des Sylviculteurs du sud-ouest. Je trouve que ce débat, aujourd'hui, est original parce que cela fait 6 mois qu'on parle de ce débat, 6 mois qu'on s'est mis d'accord sur des chiffres. On est réellement en augmentation de volume sur le massif. C'est fait par une méthode QUASPARE qui n'est pas remise en cause et qui est acceptée par l'administration. Lorsque je regarde les volumes fournis par Agreste – encore une fois, c'est l'administration qui nous les donne – et le volume de production dans les années à venir, on sait qu'on a trop de bois aujourd'hui. Je tiens à préciser quand même que nous, les gens d'ici, on y tient ; nos scieurs, nos transformateurs, on y tient. On a déjà discuté ensemble de ce problème parce qu'on ne tient pas non plus à dérégler notre système qui nous va relativement bien, où aujourd'hui, des gens sont capables de consommer du petit bois et d'autres du gros bois. Sachant, je m'excuse Monsieur ADAM, cela ne va pas vous faire plaisir, que nous sommes producteurs et que nous privilégions le gros bois – on le mentionne d'ailleurs dans nos écrits – parce que c'est un bois d'œuvre où on estime qu'on va trouver de la ressource. C'est le premier point.

Je suis aussi surpris du débat de la part de la FIBNA, parce que quand je discute avec des gens de la FIBNA aujourd'hui, ils me disent qu'ils sont contents aussi d'avoir une proximité ici pour livrer leurs connexes plutôt que de leur faire traverser tout un département et plus de 100 km. Je voudrais bien comprendre la position des uns et des autres, mais je suis surpris de cette attitude.

Je vous signale aussi qu'il y a des gros producteurs aujourd'hui de peupliers ici sur la région qui sont importants et qui produisent à peu près en panneaux 40 % de la production française – ce n'est pas tout à fait de la rigolade – qui travaillent déjà avec SWISS KRONO. D'autres me disent : « *nous, on veut plutôt travailler aussi avec SWISS KRONO* ». Il n'y a pas que notre intérêt des sylviculteurs, il n'y a pas que le bois d'œuvre, il y a tout le monde qui doit trouver une solution.

J'ai une proposition à vous faire – c'est moi qui vous la fais. Je suis un ancien agriculteur. J'ai passé ma vie, que ce soit avec la grande distribution ou avec les industriels, à contractualiser la fourniture. Et je comprends que les industriels aient besoin d'une certitude sur la fourniture à venir – il paraît plus que

logique quand on fait des masses pareilles d'avoir un certain contrat. Aujourd'hui, on est dans un système de vente qui ressemble plus à l'avant Pisani qu'au marché d'aujourd'hui. Je suis prêt à dire que la vérité serait que demain, ensemble, on réfléchisse comment on s'approvisionne les uns et les autres. Ce serait plus intéressant que le discours où on essaye de ne pas faire venir quelqu'un qui peut être une solution pour tout le monde.

**M. LAFOND :** Très bien. Merci, Monsieur. Il me semble – je ne veux pas clore si tout le monde n'est pas d'accord – que votre contribution remet la balle... Je ne voudrais pas que l'on soit sur l'affrontement de deux camps. Il me semble que dans ce que vous proposez, ce qui est intéressant, d'abord, c'est que vous amenez votre pierre technique à ce débat sur les chiffres qui n'est pas simple – je ne veux surtout pas rentrer dedans – et que vous proposez un élément qui semble aller dans la direction du celui du porteur de projet, sur lequel vous ne semblez pas négatif non plus, de dire : il faut qu'on se parle, il faut qu'on soit capable de se parler quand le projet commencera à sortir des limbes, puis ensuite pendant son fonctionnement, sûrement avec les représentants de votre profession, sûrement les adhérents de la FIBNA et puis bien sûr aussi les industriels importants qui sont locaux, vous le soulignez, qui amènent aussi une capacité.

Je viens vers vous, Monsieur, tout de suite. Vous vouliez compléter ?

**Intervention dans la salle :** On se parle beaucoup, mais on peut aller encore plus loin.

**M. LAFOND :** Mais on ne se parle jamais trop, bien sûr, monsieur. On l'intégrera. Ce qui me semble intéressant, c'est que ce débat de chiffres, on ne va pas le trancher ce soir, bien sûr, Monsieur SALLES l'a dit, on n'est pas là pour trancher, mais pour vous permettre de continuer ce débat dans les meilleures conditions possibles, une fois que le dossier avancera. Monsieur.

**F. PROCEDES, Directeur STEICO Casteljaloux :** Bonjour. Frédéric PROCEDES, Directeur de STEICO Casteljaloux. J'utilise du feuillu et du résineux. Je ne fais pas partie de la FIBNA, je ne suis pas contre le projet de SWISS KRONO, mais j'ai les mêmes interrogations par rapport au volume de bois.

**M. LAFOND :** Bienvenue autour de la table, monsieur. Je reprends les termes des uns et des autres. Pardon, je ne vous connais pas, mais vous avez une entreprise qui utilise une ressource qui ressemble à celle que va également utiliser SWISS KRONO si je comprends bien. Donc vous dites « *vais-je pouvoir continuer à approvisionner ?* » Bon. Visiblement, de la ressource, il y en a. Y en a-t-il assez à 2030 ? Le débat peut continuer à être tenu. Ce qu'il me semble entendre, je le dis devant le Garant et vous tous : les acteurs professionnels de l'ensemble des filières qui utilisent le bois peuvent se mettre d'accord pour continuer à discuter, y compris de la façon – je ne vais pas reprendre exactement vos termes – de s'organiser autour d'une ressource finalement unique et qui est importante, cela nous avait été rappelée également du point de vue environnemental.

**Y. BERTRAND :** Je préfère qu'on s'organise comme ça, plutôt que de voir des camions qui partent aujourd'hui en Espagne pour y être travaillé.

**M. LAFOND :** Je ne veux pas vous couper le micro, je reviens vers vous si vous le souhaitez après. Indépendamment de la filière professionnelle bois, y a-t-il des remarques ou des questionnements encore sur cet aspect de ressource ? ... Bien.

**M. DAVID :** On vous donne le micro et on passera à la suite après.

**M. LAFOND :** On prend un dernier point.

**Intervention dans la salle :** J'ai l'impression que le débat est uniquement sur la question d'un conflit entre industriels, avec la sylviculture éventuellement au milieu. Vous l'avez souligné, vous avez dit

« *c'est un débat entre industriels* ». Il n'y a pas que ça. On est sur des enjeux environnementaux colossaux dans l'affaire et je pense que le cœur du débat est aussi autour de cela. Une pression se renforce partout en France et en Europe sur la biomasse forestière, donc une vraie interrogation aussi sur ces sujets-là, qui dépasse le débat de la stricte exploitation économique du massif. Les enjeux principaux sont plutôt autour de ça. La position de la FIBNA, c'est aussi d'avoir une forme de conciliation entre des enjeux environnementaux et des enjeux économiques, notamment des localisations d'emplois sur le territoire.

**M. LAFOND** : D'où l'importance de la présence des sylviculteurs autour de la table, c'est bien clair.

Sauf vraiment une main rageuse qui se lèverait, nous allons changer de sujet parce que nous en avons d'autres à aborder. Celui-ci, on le savait, est un sujet important qui a déjà fait l'objet de beaucoup de discussions. Pas de main rageuse ? On change de sujet.

**M. DAVID** : Monsieur ADAM, on vous redonne la parole pour des précisions sur les deux phases du projet dont je parlais tout à l'heure pour bien clarifier la distinction.

**V. ADAM** : Au niveau du calendrier, comme vous le savez, on est dans la phase de consultation de la CNDP, messieurs les Garants vont rendre leur rapport d'ici la fin de cette année. Nous, en parallèle, on travaille avec la Préfecture et l'ensemble de ses services pour instruire le dossier au niveau des autorisations d'exploiter et du permis de construire qu'on compte déposer début 2025. Ensuite, il y a la durée d'instruction légale d'au moins 9 mois. Il y aura également une enquête publique, comme vous le savez. Puis, fin 2025, on devrait avoir les autorisations pour commencer la construction qui dure au moins 2 ans, 2026/2027, pour une mise en route début 2028. Vous voyez, ce n'est pas demain qu'on va tourner la clé sur la première phase, pour une montée en puissance.

Nous avons inauguré à Sully des nouveaux sécheurs et une nouvelle chaudière biomasse. On pense aussi augmenter la capacité : déjà, il faut que la demande soit là, et ensuite, l'ensemble de ce type d'équipements ne fonctionnent pas simplement en tournant la clé. Cela mettra donc un peu de temps à monter en puissance, il faudra assurer la ressource bois qu'on va utiliser ; la première année ne va pas être tout de suite celle annoncée peut-être lors de nos premiers échanges.

Je voudrais juste compléter. Je suis ravi de rencontrer Monsieur PROCEDES de STEICO. Je connaissais bien votre Directeur, Monsieur KNEPFLER, et j'ai rencontré vos collègues récemment parce qu'il y a plein de développements que nous pourrions faire ensemble, on est très complémentaire. C'est juste un aparté. Si on est intelligent dans la filière bois, on peut avoir plein de complémentarités.

Je reviens sur mes phases. La deuxième phase va être entamée si on arrive à développer le marché. On ne produit pas pour stocker, mais pour vendre. Déjà, il faut qu'on développe le marché – c'est ce qu'on commence à faire. On a augmenté la capacité à Sully sur Loire. Comme vous le savez tous dans la salle, aujourd'hui, c'est compliqué, parce qu'on est un peu dans une crise du bâtiment depuis un certain temps. C'est vrai que la construction en général est en retrait et la construction bois aussi. Mais sur le moyen/long terme, avec les nouvelles réglementations environnementales – puisque c'est de cela dont on parle – on compte bien développer la construction bois en France. Pour ce faire, il faut bien des usines – c'est mon avis. C'est comme ceux qui veulent rouler en électrique sans centrale nucléaire, c'est un peu pareil.

La deuxième phase se fera donc si on arrive à développer le marché – nos prévisions sont à l'horizon 2033/2035, et j'ai cru comprendre qu'en 2035, il y aurait suffisamment de bois. On n'en est pas encore là. Après, nous avons mis aussi une option. Pourquoi sommes-nous à Houeillès aujourd'hui ? La majorité des deux phases se fera sur le terrain de Fargues ; les terrains d'Houeillès sont pour des

projets futurs – ils vont aujourd’hui nous servir pour compenser par rapport notamment à la biodiversité.

**M. LAFOND :** Très bien. Merci. Avant de passer la parole à la salle, on le voit sur la diapo derrière, parmi les questions posées, il y avait l’idée que parfois, l’industriel avance masqué sur des petites quantités pour finalement après profiter de son installation pour faire beaucoup plus. Ce que je vois écrit – et c’est l’engagement que vous prenez, j’imagine, après discussion avec les services de l’État – c’est que si vous devez faire la phase 2, alors il y aura une nouvelle demande d’autorisation auprès d’eux. C’est ce que vous confirmez aujourd’hui ?

**V. ADAM :** Tout à fait.

**M. LAFOND :** D’accord. Ces éléments-là amènent-ils l’information souhaitée par les uns et les autres sur cette chronologie, ce phasage, à la fois pour réaliser l’usine et après, de montée en puissance entre la phase 1 et la phase 2, c’est-à-dire 420 000 m<sup>3</sup>, puis 600 000 m<sup>3</sup> ? Cela vous paraît-il plus précis sur ces éléments ? Cela répond-il à vos questionnements ? ... Monsieur SALLES, pour vous aussi, c’est bon ? Monsieur ADAM, rien de plus sur ce sujet ? Cela semble répondre.

**M. DAVID :** Si des questions vous viennent là-dessus, on pourra y revenir pendant la suite de la réunion.

**M. LAFOND :** On pourra toujours y revenir.

**M. DAVID :** Je vous propose de passer à l’engagement suivant.

**V. ADAM :** C’est vrai que la RSE est arrivée récemment, mais dans le cadre de cette démarche, bien sûr on s’engage à travailler – c’est évident pour moi et le Groupe – avec les entreprises locales. On ne peut pas s’implanter quelque part en ne faisant venir que des entreprises de l’étranger... Je sais que même au niveau des ministères, quand on s’appelle SWISS KRONO, c’est déjà compliqué, mais on emploie quand même aujourd’hui plus de 400 personnes en France et on génère plus de 1 000 emplois indirects en région Centre. Je l’ai rappelé à un délégué ministériel récemment. Bien sûr, pendant la phase chantier également. À part la presse – malheureusement, aucun fabricant français ne fait ce type de presse, juste le commercial qui est de la région aquitaine – c’est un ingénieur connu dans le métier...

**M. DAVID :** Le fabricant de presses est en Allemagne, je crois.

**V. ADAM :** Oui, il n’y a pas beaucoup de fabricants de ce type de presses dans le monde, cela se compte sur les doigts d’une main, à part peut-être des nouveaux fabricants asiatiques, mais on ne sait pas encore si c’est à la norme européenne et encore moins française.

Comme je disais, à part certains équipements spécifiques, on veut travailler avec des entreprises locales en phase construction et tout au long de la vie de l’entreprise. Aujourd’hui, on fait aussi des arrêts techniques sur le site, on a des entreprises de maintenance, des chaudronniers, des serruriers qui viennent sur le site tout au long de l’année qui sont autour du site de Sully sur Loire. Bien sûr, ici, ce sera le cas pour les entreprises locales, et on compte bien aussi développer d’autres systèmes constructifs avec des gens de la filière ou d’autres filières.

**M. DAVID :** Monsieur PAUZET, peut-être un mot sur RTE.

**O. PAUZET, RTE :** Bonsoir à tous. RTE, pour construire la liaison souterraine qui servira au raccordement du site ORPINIA, va contractualiser avec des entreprises spécialisées dans ce domaine ; ce sont des Groupes dont le métier est de construire de la liaison électrique, notamment souterraine. Pour autant, à chaque fois qu’on contractualise avec nos sous-traitants, on inclut dans nos contrats

des clauses pour qu'ils développent de l'emploi local, parce que ces Groupes, même s'ils sont spécialisés, ont besoin de ressource locale, ils ne vont pas venir avec l'ensemble de leurs machines. Typiquement, sur les terrassements, ils vont avoir besoin de terrassiers locaux pour réaliser les prestations. On a aussi besoin évidemment d'hôtellerie pour loger tous les ouvriers qui vont travailler sur le chantier, de restauration et d'approvisionnement divers de petits matériels. On inclut donc des clauses qui imposent à nos sous-traitants d'avoir des contractants locaux.

**M. LAFOND :** C'est effectivement un sujet qui est beaucoup revenu. Je me souviens aussi que pendant l'émission de radio, des questions sont arrivées sur la façon dont cette interaction avec l'économie locale pouvait se faire.

Des éléments vous ont été amenés par SWISS KRONO et RTE. Cela amène-t-il des compléments d'information pour vous, des questionnements ou des remarques, tout simplement ? Tout à l'heure, on disait dans la synthèse que le premier retour que vous avez fait était plutôt une vision positive, vous donniez plutôt le sentiment que c'était un apport économique positif pour le territoire. Par rapport à ces éléments plus précis, du coup ? Non ? Bien. Monsieur SALLES non plus ? Rien de plus ? Sujet suivant.

**M. DAVID :** On va passer à la diapositive suivante.

**V. ADAM :** On a parlé des entreprises, mais ce qui est évident aussi, c'est de travailler avec les acteurs locaux au niveau de l'emploi pour identifier déjà les profils. Lors de la dernière réunion le 11 septembre dernier à la Préfecture d'Agen avec Monsieur le Préfet Daniel BARNIER et Monsieur le sous-Préfet ici présent, nous avons transmis la liste des définitions de postes des 132 emplois en question pour anticiper aussi les formations avec France Travail, les Missions locales, etc. C'est ce que l'on fait aussi en région Centre. On s'est également inspiré du projet Center Parcs, pas loin d'ici, par rapport à son développement ; Monsieur GIRARDI nous a dit que vous pourriez nous mettre en relation pour voir comment cela s'est développé pour eux. A priori, cela s'est bien passé, et ils continuent apparemment à se développer.

Nous ferons par ailleurs une démarche de communication par rapport au recrutement, sachant qu'on a déjà aujourd'hui quelques demandes, en phase construction. Aujourd'hui, ce serait un peu prématuré d'entamer des recrutements – il faut qu'on ait l'autorisation d'exploiter et le permis de construire pour pouvoir ensuite actionner le levier du recrutement.

**M. DAVID :** Pour les gens qui avaient candidaté et qui voulaient savoir où recruter, on peut leur dire que cela va venir, de l'information sera donnée le moment voulu, il y aura de la communication sur le territoire, les gens seront informés, les acteurs, tels que France Travail qui avait d'ailleurs participé à l'émission de radio dans le cadre de cette concertation, seront parties prenantes et des relais d'information sur ce sujet. Y a-t-il des questions particulières par rapport à ce sujet ? Des demandes ou des attentes sur ce sujet ? Oui.

**J-C. RINN :** Je ne veux pas monopoliser la parole, mais du coup, là, j'interviens au titre des Ets GASPIN à Durance qui ont été accompagnés par les services de l'État sur de la recherche de salariés. On parlait de « ressource végétale » tout à l'heure, on ne va pas utiliser le terme « ressource humaine », mais on a quand même aussi un gros problème dans la filière bois ou dans l'industrie en général de recrutement d'emplois productifs ou de services indirects type maintenance, etc. Indéniablement, ce projet va mettre une pression complémentaire sur nos difficultés à recruter des salariés. La question, c'est : si l'État accompagne SWISS KRONO dans sa démarche, que compte-t-il faire pour accompagner les entreprises du massif sur les mêmes problématiques, dans des logiques de développement local et industriel également ?

**M. LAFOND :** Merci. C'est vrai que cela a été abordé par la Directrice de France Travail qui avait noté en effet la nécessité – je crois que cette question avait été posée à SWISS KRONO lors de l'émission – des conditions de formation de salariés potentiels non aujourd'hui habilités à faire ces travaux. Je ne sais pas si quelqu'un veut répondre à monsieur...

**V. ADAM :** Au niveau des entreprises locales, je ne peux pas répondre à la place des institutions en place. Simplement, par rapport à la formation, comme vous le savez, nous avons déjà un site en France, ce qui facilitera aussi la formation des futurs employés. C'est clair, c'est dans toute la France, pas qu'en Nouvelle-Aquitaine que c'est compliqué, on en est tout à fait conscient. Si on dit cela, si on dit qu'il n'y a pas de bois, pas de personnel, on rentre à la maison et on ne fait rien. On ne rentrera pas.

**M. DAVID :** Cela fait peut-être partie des sujets qui pourraient être mis autour de la table, en plus de la question de la ressource, la question de la ressource humaine...

**M. LAFOND :** Oui, « ressources » au pluriel ; c'est une bonne idée. En tout cas, j'avais noté de la part de la Directrice de France Travail cette interrogation et cette volonté justement – on a cité le projet Center Parcs – de vraiment faire son miel de ce projet et d'essayer de transposer ce qui avait marché... Monsieur le sous-Préfet, vous voulez dire un mot ?

**M. GOURIOU, sous-Préfet de Marmande-Nérac :** Juste un mot. Michel GOURIOU, sous-Préfet de Marmande-Nérac. Effectivement, nous avons ciblé un travail sur SWISS KRONO autour du recrutement, Monsieur le Préfet m'a confié cette mission que nous mènerons ensemble dans les prochains mois pour trouver cette ressource. Il ne s'agit pas de déshabiller l'ensemble de la ressource humaine locale, évidemment, mais déjà de favoriser l'emploi, c'est-à-dire de remettre des gens au travail – je rappelle quand même que dans la zone d'emploi, on est autour de 7,3 % de chômeurs, il y a sûrement des ressources à trouver – et de rendre ce territoire attractif en faisant venir des gens de l'extérieur. Je pense qu'on parlera logement tout à l'heure – c'est aussi un peu le sujet. Cela veut dire, dans le cadre de la nouvelle loi Plein emploi qui a un peu restructuré ces manières d'organiser les choses, qu'il y a un Comité départemental emploi et qu'il y aura un service public local qui va travailler avec bien évidemment SWISS KRONO, mais aussi l'ensemble de la filière, la Préfecture, France Travail, cela a été dit, les collectivités territoriales – nous allons travailler tous ensemble. Cela nécessite aussi, il faut le dire, de s'interroger sur la formation. Peut-être avons-nous besoin de commencer par-là, d'ailleurs, parce que pour les emplois de 2028/2029, il faut peut-être qu'on voie déjà si on a, dans nos écoles locales, dans les formations, les capacités de former les jeunes à ce type de métier. C'est un travail qu'on va commencer bientôt.

**M. LAFOND :** Monsieur le Président, vous vouliez dire un mot également.

**R. GIRARDI, Président CC des Coteaux et Landes de Gascogne :** Sur la question de l'emploi, bien évidemment que c'est à la fois très heureux pour nous que le territoire se développe – toute forme d'activité amène des emplois – parce que les familles qui arrivent, c'est du pouvoir d'achat qui arrive évidemment. Donc très heureux.

À titre d'expérience, par rapport à ce qu'on avait fait en commun avec les services de l'État au niveau du Center Parcs, 320 emplois, c'est vrai que quand le projet Pierre & Vacances est arrivé, il y avait des inquiétudes de la part des autres acteurs du développement touristique du territoire parce qu'en fait, c'étaient un petit peu les mêmes profils. Nous avons donc été soucieux de cette partie, et c'est là qu'effectivement, on a mis tout en œuvre pour à la fois développer ce secteur social très important pour nous, mais aussi apporter des solutions pour ne pas déshabiller quelqu'un par rapport à un autre – il faut bien que tout le monde s'y retrouve. L'expérience de Pierre & Vacances et du Center Parcs est pour nous importante, et aujourd'hui, nous avons apporté des solutions, 320 emplois à peu près sont

créés, et tous les autres acteurs économiques du développement touristique de notre territoire sont ravis d'avoir une belle locomotive qui permet de tirer vers le haut tout ce secteur d'activité.

J'imagine qu'en ce qui concerne l'industrie du bois, où je tiens à rappeler qu'on a plutôt vécu des fermetures d'entreprises liées au bois depuis 40 ans que des ouvertures, ce sera pareil. À moment donné, il faut voir l'intérêt des uns et des autres ; nous en sommes soucieux en tant qu'élus, toutes ces questions, nous nous les sommes posées. Avec l'État et Monsieur le sous-Préfet qui est là et qui va présider cette partie Comité emploi, nous allons faire en sorte que tout le monde s'y retrouve à l'arrivée et que notre belle forêt puisse se développer dans les meilleures conditions possibles.

**M. DAVID :** Monsieur GIRARDI, je vous laisse le micro si vous l'aviez. Monsieur le sous-Préfet parlait de la question du logement. Si vous pouvez en dire un mot ? Vous l'aviez évoqué en atelier.

**R. GIRARDI :** Bien évidemment que la question de l'accueil et du logement est très importante pour nous. J'évoquais le cas de Pierre & Vacances avec ses 300 et quelques emplois. Je dirais que c'est dans une autre proportion que celui-là. Y compris la position géographique qui était plus compliquée pour nous par rapport au site de Pierre & Vacances, alors que là, ce site est plutôt bien placé parce qu'il est à proximité de petites villes importantes : Barbaste, Lavardac, Samazan, Casteljalous, bien sûr, qui n'est pas très loin, et les petites communes autour. Géographiquement, malgré tout, ce n'est pas si mal placé. Je sais que des Maires sont en train de réfléchir, notamment avec des acteurs sociaux qui font de l'habitat, pour avoir un petit peu tous les cas de figure. C'est une question qui nous est posée, et pour nous, dans le développement et la mise en place du PLUI – Plan local d'urbanisme intercommunal – évidemment que c'est un élément-clé parce que les gens venant travailler chez nous habitant 40 ou 50 km ou plus parfois, le bilan carbone n'est pas trop bon, donc nous avons intérêt à ce que les populations viennent chez nous et à créer les meilleures conditions possibles pour les accueillir. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, on est un petit peu en rupture, donc il ne faut pas traîner, mais Monsieur le sous-Préfet l'évoquait à l'instant, c'est d'ici 3 ou 4 ans, en gros, donc il se faut se mettre à l'ouvrage tout de suite.

**M. DAVID :** Très bien. Merci pour cette précision. Y a-t-il d'autres remarques et/ou questions à ce sujet ? ... Non. Je vous propose, Monsieur ADAM, de passer à la suite et d'aborder la question du trafic routier, longuement discuté lors de l'avant-dernier atelier.

**M-A. DECLEMY, Adjointe Responsable QHSE, SWISS KRONO France :** Nous allons un peu préciser les chiffres, parce que c'est vrai que dans le dossier de concertation, c'étaient les chiffres de la phase 1 et de la phase 2 qui avaient été annoncés, ce qui avait causé un peu d'ambiguïté. On est bien à 130 camions par jour pour l'approvisionnement en matières premières et 50 camions par jour pour l'acheminement des produits finis. Les itinéraires ont été revus, nous avons relancé l'étude trafic qui se fait aussi à partir de vos contributions – on a pris en compte vos différentes remarques lors des précédentes réunions – avec le Département, les Communautés de communes et les communes concernées. Comme le disait Monsieur ADAM, ce n'est pas nous forcément qui allons faire les aménagements, mais nous aurons une attention particulière sur les secteurs les plus à risques identifiés lors de la concertation, comme le disait madame tout à l'heure. Nous n'avons pas encore aujourd'hui l'étude trafic, mais elle sera mise dans le bilan de la concertation et en ligne ; vous pourrez émettre vos avis dessus ensuite.

**M. DAVID :** Il faut peut-être rappeler qu'une étude trafic avait été commandée et faite et il s'est avéré qu'elle devait être retravaillée pour revoir les itinéraires...

**M-A. DECLEMY** : Elle devait être retravaillée pour plus coller à la réalité ; il y avait des erreurs – on en fait tous – dans cette étude trafic, tout n’avait pas été pris en compte et cela a été retravaillé la semaine dernière avec les différents acteurs.

**M. DAVID** : Très bien. Merci.

**M. LAFOND** : Sur l’aspect trafic ?

**D. SALLES** : J’ai une précision sur l’interprétation des chiffres. 130 + 50, ce sont les entrées, donc il faut doubler pour compter les sorties, puisqu’un camion qui rentre est aussi un camion qui sort.

**M-A. DECLEMY** : Oui.

**V. ADAM** : C’est ça.

**M. DAVID** : On parle de camions, pas de passages, effectivement. Les chiffres sont donc revus par rapport à ce qui peut figurer dans le dossier, puisqu’on parlait des phases 1 et 2 et de l’ambiguïté qu’il pouvait y avoir sur certains chiffres. Ceux qui figuraient dans le dossier sont ceux de l’étude trafic sur l’usine en phase 2 en pleine exploitation à 600 000 m<sup>3</sup>. En phase 1, les chiffres ont été revus.

**M. LAFOND** : Madame, au fond de la salle.

**M. GOUZY** : C’est bien de reprendre les itinéraires routiers avec le Bureau d’étude pour l’implantation, pour le volume, mais je vous rappelle qu’en fait, on a un état routier lot et garonnais quand même assez impressionnant. Je vous propose de venir passer la nuit du lundi au mardi et du vendredi au samedi au Cap du Bosc où les poids-lourds quittent l’autoroute pour prendre le trajet routier Le Plassiot, Houeillès et remonter vers Mont de Marsan pour éviter l’autoroute fort chère pour tout le monde. En fait, c’est vrai que j’en profite pour insister beaucoup parce qu’on est vraiment une zone – je ne sais pas quel est l’itinéraire que vous avez privilégié, parce qu’il y avait deux itinéraires possibles, vous n’en parlez pas, là...

**M-A. DECLEMY** : Non, parce qu’on est en train de vraiment finaliser cette étude trafic. Mais c’est vrai qu’on ne peut pas être responsable non plus de tout le trafic routier et de poids-lourds dans la région.

**M. GOUZY** : Non, non, mais vraiment, ce n’est pas un jugement de valeur pour vous, c’est pour nous qui ne pouvons plus vraiment assumer la manière dont cela se passe actuellement, les habitants...

**M. LAFOND** : J’entends bien votre remarque et j’imagine que l’étude trafic qui va venir compléter le dossier va prendre en compte le trafic que vous jugez, vous, trop important. Il faudra le vérifier et que vous puissiez amener votre contribution si cela ne vous paraît pas le cas, bien regarder les cheminements qui seront proposés dans cette étude trafic pour justement – là, je vais le dire – aider le porteur de projet à s’ajuster en fonction des remarques qui pourraient être les vôtres.

**M. DAVID** : Que l’on pourra présenter d’ailleurs dans le bilan de la concertation. Pour vos remarques plus générales sur l’état du trafic, je ne sais pas si le Département est présent ce soir, mais ils étaient bien là à l’atelier du 1<sup>er</sup> octobre où on avait évoqué le sujet. L’information et les points de vigilance leur ont donc bien été remontés, et je pense que SWISS KRONO travaillera avec le Département sur ces différentes questions.

**J-C. RINN** : Cela rejoint du coup ma question sur les financements publics. Vous avez parlé tout à l’heure de 24 + 8 M€ ; là, on parle de financement d’infrastructures. Que ce soit pour RTE ou pour les infrastructures logistiques, d’où vient le financement ? Je suppose qu’il est public. Y a-t-il une évaluation des montants ? C’est plus une question...

**V. ADAM :** Je précise que pour RTE, la somme pour le raccordement est de 22 M€ dont 70 % sont à la charge de SWISS KRONO.

**V. ADAM :** C'est ce qu'ils nous disent, oui. Même si effectivement, nous avons essayé de négocier, même avec leur patron, ça ne marche pas...

**M. DAVID :** 70 % du montant du raccordement est à la charge de SWISS KRONO.

**M. LAFOND :** Pour les infrastructures routières, avez-vous déjà une idée des points sur lesquels il pourrait y avoir des aménagements des infrastructures ? Il y avait un « tourne à gauche », je crois, au niveau du site ?

**M-A. DECLEMY :** Les deux « tourne à gauche » présentés sont à notre charge. Sur la D8.

**M. LAFOND :** La partie accès au site.

**M. DAVID :** L'accès au site sur la D8.

**M-A. DECLEMY :** Sur la partie accès au site.

**M. LAFOND :** Oui. Je le précisais pour...

**V. ADAM :** Vous savez très bien que si une usine s'installe quelque part, elle ne va pas payer l'ensemble des infrastructures.

**Intervention dans la salle :** C'est juste une question.

**V. ADAM :** Oui, tout à fait.

**V. ADAM :** Comme je le disais aussi, notre venue permettra aussi, avec les impôts locaux, de rénover ces routes abîmées, comme dans beaucoup de régions en France.

**M. DAVID :** Sur la rénovation des infrastructures existantes, d'accord.

**M. LAFOND :** C'est un sujet important, et vous aurez l'étude remise à jour d'ici 3 semaines, le temps que le dossier soit...

**M. DAVID :** Non, le bilan des garants d'abord, et le bilan des maîtres d'ouvrage d'ici 2 à 3 mois maximum.

**M. LAFOND :** Oui. C'est dans le bilan des Garants, d'accord. On est un peu plus loin, d'ici 2 à 3 mois. Vraiment, allez chercher cette information, commentez-la si c'est utile, vous aurez plus de précisions qu'on est capable de vous en donner ce soir.

**M. DAVID :** On aura l'occasion de rappeler le calendrier des prochains dépôts de bilans. Y a-t-il d'autres questions ? On va donc passer à la slide suivante sur la question de l'utilisation et du réemploi des eaux industrielles.

**M-A. DECLEMY :** Quand on parle d'eaux industrielles, il en existe différentes. Il y a eu de grands débats la semaine dernière sur le sujet. Au niveau de nos eaux pluviales, celles qui seront récupérées sur les toitures et sur les voiries seront rejetées dans le milieu naturel après avoir été traitées, dessablées, déshuilées et débourbées. Toutes les autres eaux utilisées dans le procédé seront récupérées, traitées et réutilisées dans le process, notamment toutes les eaux de notre parc à bois qui seront collectées, dépolluées, dessablées. Contrairement à d'autres industries, il n'y aura donc aucun rejet d'eau industrielle. Vous allez me dire qu'on annonce que nous allons utiliser 20 000 m<sup>3</sup> par mois et que l'eau doit bien aller quelque part. Oui, elle va déjà aller dans notre mélange collant pour une petite partie –

elle reste dans le panneau ; c'est la colle qui va constituer le panneau. L'autre partie sert à dépoussiérer nos installations, avec un électrofiltre humide qui va utiliser de l'eau qui va s'évaporer. En fait, c'est une sorte de grosse douche qui va faire retomber les poussières, l'eau est en circuit fermé et va s'évaporer au fur et à mesure pour assurer le traitement de nos installations. Concernant les prélèvements d'eau sur lesquels il y avait beaucoup d'inquiétudes, pour l'administration aussi, un forage-test va être lancé prochainement pour voir si le site peut nous amener cette capacité de 20 000 m<sup>3</sup>/mois. Avec l'aide de deux hydrogéologues, un expert et le nôtre, nous allons regarder, quand on pompe, l'influence dans les nappes profondes. On ne va pas aller dans la nappe profonde, mais dans la nappe superficielle, et on va voir s'il y a une influence dans la nappe profonde qui est ce qui vous permet d'avoir de l'eau potable. C'est en cours.

**M. LAFOND :** Très bien. Je comprends qu'il n'y a de rejet dans le milieu superficiel que des eaux pluviales préalablement traitées, que toutes les eaux industrielles sont recyclées et partent avec le panneau. En termes de prélèvements qui sont quand même significatifs, il y a 2 nappes, une au-dessus, une en dessous qui n'est pas touchée directement, et il y aura un test pour voir si vous avez un impact sur celle-ci ou pas. Ce sujet a été pas mal discuté lors de la dernière réunion. Cela répond-il, dans un premier niveau évidemment, à ce qui était souhaité ? Est-ce que cela ouvre d'autres questionnements ?

**P. SALANE, SEPANLOG :** Pierre SALANE, SEPANLOG. Les poussières vont être humidifiées, donc elles vont tomber ?

**M-A. DECLEMY :** Oui.

**P. SALANE :** Après, où vont-elles aller ?

**M-A. DECLEMY :** On a la même installation pour les poussières à SWISS KRONO à Sully sur Loire. Elles tombent, sont centrifugées, l'eau repart dans le process d'épuration des fumées et les boues passent en chaudière biomasse pour amener du PCI.

**P. SALANE :** D'accord. La profondeur du prélèvement en eau, on avait parlé de 20 m ?

**M-A. DECLEMY :** Oui.

**P. SALANE :** 20 m, si je me souviens bien, en 2022, n'aurait pas été possible. Qu'est-ce qui se passerait ?

**M-A. DECLEMY :** C'est pour cela que nous allons faire un forage-test pour voir si la nappe peut fournir. On passe par des hydrogéologues, ce n'est pas notre métier de voir s'il y a la ressource en eau ou pas. Monsieur GIRARDI nous a dit qu'elle existait ; après, on peut croire les anciens, on dit toujours que les anciens ont raison – sans vous vexer, Monsieur GIRARDI !

**M. LAFOND :** C'est dit avec beaucoup d'amitié, Monsieur GIRARDI !

**M-A. DECLEMY :** C'est la sagesse ! C'est vrai qu'on passe par des hydrogéologues experts pour s'assurer qu'on ne va pas droit dans le mur. Si on n'a pas d'eau sur le site, on ne pourra pas construire. Il faut qu'on ait cette eau. Sinon, c'est un autre projet qui s'enclencherait, avec pourquoi pas réutilisation des eaux pluviales, etc., mais ce n'est plus le même budget et plus les mêmes investissements.

**P. SALANE :** Oui, parce qu'à proximité, il y a 2 sites Natura 2000, deux cours d'eau qui sont fragiles...

**M-A. DECLEMY :** Tout à fait.

**P. SALANE** : Qui subissent beaucoup d'impacts et qui ont été victimes dans l'histoire de beaucoup d'aléas climatiques et industriels. Ce serait donc bien de pouvoir les épargner, avant que la LGV nous remette un coup dessus.

**M. LAFOND** : Cette LGV, Monsieur le sous-Préfet, vous y avez droit à chaque fois. Je crois que le fait de faire un forage-test est quand même quasiment la meilleure réponse.

**M. LAFOND** : On n'a pas la date encore.

**M-A. DECLEMY** : On va le démarrer en janvier/février...

**M. LAFOND** : Il faudra y être attentif, oui.

**M. DAVID** : Nous avons bien noté le point de vigilance sur les deux zones Natura 2000 également.

**M. LAFOND** : Sur l'eau ? Monsieur.

**Intervention dans la salle** : Pourquoi ne pas réutiliser les eaux pluviales plutôt que prendre dans la nappe ?

**M-A. DECLEMY** : Nous avons étudié le fait de réutiliser les eaux pluviales ; on rentre dans des procédés de traitement qui sont chimiques et très coûteux pour pouvoir avoir une eau propre à notre process. Cela demandait énormément d'investissements pour le faire. En plus, il ne pleut pas tout le temps, sauf quand on vient... Donc on ne peut pas se baser que sur ces eaux pluviales. On est parti sur 10 ou 20 ans de pluviométrie, et on voyait que sur certains mois, ces eaux pluviales ne seraient pas disponibles pour pouvoir assurer notre process. De toute façon, on aurait quand même besoin de ce forage de manière ponctuelle, même en utilisant les eaux pluviales.

**M. LAFOND** : Merci.

**M. LAFOND** : Ce que je comprends, c'est que soit le forage fonctionne bien en quantitatif, on n'impacte ni les nappes profondes, ni les milieux superficiels, auquel cas SWISS KRONO prévoit d'utiliser ce forage, soit le forage est moins prolix qu'on l'attend, et à ce moment-là, d'autres solutions seront peut-être regardées – c'est ce que j'ai compris.

**M-A. DECLEMY** : C'est ça.

**M. LAFOND** : Sur l'eau ? Ok.

**M. DAVID** : On va maintenant passer au dernier engagement, et je vais me tourner vers RTE, Monsieur PAUZET, pour la question du raccordement électrique plus spécifique.

**O. PAUZET** : La question posée lors de la concertation était de savoir s'il était possible d'envisager une mutualisation du raccordement que l'on va réaliser pour raccorder le site d'ORPINIA avec d'autres projets, notamment des projets de production photovoltaïque présents sur la zone. Juste pour revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure, SWISS KRONO a sollicité RTE pour réaliser le raccordement de son site et donc finance à hauteur de 70 % la liaison de raccordement que nous allons construire qui fera environ 25 km – vous avez une coupe de ce que cela va représenter à côté de moi. Pour autant, cette liaison a pour vocation d'intégrer le réseau public de transport d'électricité.

RTE a une mission de service public, il exploite un réseau qui est un monopole physique et donc cette liaison va intégrer ce réseau sur le monopole physique et toute demande future de raccordement qui sera adressée à RTE pourra bénéficier de cette liaison si les conditions de raccordement sont possibles. Il faut savoir que pour raccorder un projet photovoltaïque sur le réseau de transport, il faut une puissance minimum puisque les coûts d'investissement pour l'opérateur qui va venir brancher son

projet sur le réseau de transport sont assez conséquents, donc cela nécessite un projet d'une puissance suffisante pour être rentable. Si le projet est dans ce cas et que l'opérateur en fait la demande, nous étudierons bien évidemment sa demande et nous pourrions être amenés à utiliser cette liaison pour évacuer de la production photovoltaïque notamment, ou tout autre type de production d'ailleurs.

Il y a un deuxième point, et je pense que ce sera plutôt à SWISS KRONO de répondre, à savoir qu'ils pourraient être intéressés pour mutualiser sur leur poste électrique privé des raccordements de projets de production et à ce moment-là, en lien avec nous parce que cela entraîne quelques compléments d'études sur le réseau de transport d'électricité, on pourrait être amené à faire ce choix-là.

**M. LAFOND :** Ce que je comprends, Monsieur ADAM, c'est que vous payez le tuyau qui devient collectif donc d'autres pourront l'utiliser. *Welcome* aux projets suffisamment importants en termes de puissance pour venir se raccorder sur le réseau, et à ce moment-là, la mise en commun des puissances fait qu'elle pourra revenir sur le site – c'est ce que j'ai compris.

**O. PAUZET :** La mise en commun pourra être faite soit par RTE si les projets hypothétiques dont on parle sont raccordés entre le poste de Nérac et le projet de SWISS KRONO ; sinon, la mutualisation pourrait aussi être faite sur le site de SWISS KRONO.

**M. LAFOND :** En direct, d'accord. Monsieur ? Puis ici. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**Intervention dans la salle :** Pour Monsieur PAUZET, juste une remarque au nom de FIBOIS qui rassemble des industriels, mais aussi des sylviculteurs. C'est vrai qu'actuellement, on a quand même le risque dans le massif d'avoir un mitage régulier par des champs photovoltaïques qui diminuent petit à petit le potentiel forestier et qui peuvent aussi augmenter par ailleurs les risques d'incendie, mais qui en tout cas diminuent le potentiel forestier, avec du sonnante et trébuchant, ou en tout cas, le fait de se dire qu'il y aurait moins de risque à faire du photovoltaïque.

Petite remarque aussi parce que si, effectivement, cela rend encore plus possible le fait de faciliter l'accès à des champs photovoltaïques, il y a malgré tout un vrai problème avec cela et pour le coup, les sylviculteurs sont vraiment en accord avec les industriels pour souligner la dangerosité que cela peut représenter sur le massif.

**M. LAFOND :** Je ne l'ai pas compris dans ce sens, moi, mais peut-être vous pouvez... Je n'ai pas compris que c'était ORPINIA qui générerait du projet, j'ai compris dans l'autre sens.

**M. LAFOND :** Monsieur GIRARDI, vous voulez dire quelque chose ?

**O. PAUZET :** Le sens de la question de monsieur était que si on offre une opportunité de raccordement, on peut favoriser la venue de sites photovoltaïques. RTE n'est pas producteur d'énergie, donc nous sommes neutres dans cette histoire. Mais effectivement.

**M. DAVID :** Simplement, si une tranchée est faite, on la ferait une fois pour SWISS KRONO et après, elle ne serait pas à refaire pour d'autres projets, je crois que c'était l'intérêt...

**O. PAUZET :** C'est l'intérêt de la mutualisation, en effet.

**M. DAVID :** Tout à fait.

**M. LAFOND :** Monsieur GIRARDI et Monsieur le Maire ensuite.

**R. GIRARDI :** Sur ce sujet très important pour nous au niveau du territoire et en tant qu'élus, que ce soit la commune de Fargues avec le Maire qui est là, ou de moi-même au niveau de la Com com, il ne

faut pas inverser le sens de l'histoire, il y a des projets photovoltaïques sur le terrain, et comme il y a l'opportunité de l'arrivée du Groupe SWISS KRONO, on a immédiatement réfléchi à la question de pouvoir raccorder ce projet photovoltaïque – dont je dirai un mot – directement sur le poste source de SWISS KRONO. Déjà parce que, au départ, cela limite la nécessité d'accès au poste source de Nérac puisque le projet photovoltaïque doit se raccorder à Nérac au poste collecteur, le projet SWISS KRONO doit venir de Nérac pour se raccorder sur Fargues, et il se trouve qu'on a un projet très intéressant sur une gravière à Fargues qui est déjà une zone artificialisée, avec un plan d'eau, zone qui devrait continuer à être exploitée qui est à 1/1,5 km. Plutôt que faire – je regarde RTE – 20 km de câbles pour aller à Nérac, si on peut en faire 1,5 pour aller au poste source de SWISS KRONO, je trouve que c'est très vertueux, cela élimine un câble pour rien, n'est-ce pas ?

Puisqu'il y a 3 acteurs, on a posé la question à RTE qui nous a répondu oui, à SWISS KRONO qui nous a répondu oui, et à l'opérateur qui est présent ce soir, je crois, qui nous a répondu oui, pourquoi pas. Ce n'est que vertueux, et effectivement, on ne fabrique pas une ferme photovoltaïque parce que SWISS KRONO arrive, c'est parce qu'elle existait qu'on peut rendre l'ensemble, comme je le dis, vertueux et se raccorder. Si le courant électrique produit par la ferme photovoltaïque est racheté par SWISS KRONO, c'est encore mieux, et ce sera le cas puisqu'il y a des conventions à passer.

Il y a d'autres fermes photovoltaïques sur le territoire – je suis peut-être un peu long, mais c'est tellement important puisqu'on parle d'environnement, de milieux, de préservation, etc. – et on y réfléchit actuellement ; elles ne viennent pas parce qu'il y a SWISS KRONO – j'insiste volontairement pour ne pas que les choses soient interprétées – mais parce qu'elles peuvent éventuellement rejoindre le poste source en question.

Je conclurai en disant que quand on parlait de subventions au Groupe SWISS KRONO tout à l'heure, dans la réindustrialisation, je crois que vous allez financer 17 M€ sur les 70 % de la ligne – moi, philosophiquement, je suis très heureux qu'un groupe industriel finance une partie du câble qui va rester propriété publique.

**M. DAVID :** Merci, Monsieur GIRARDI. Autre question sur le raccordement, la ligne ?

**O. PAUZET :** La puissance est de 30 MW à terme.

**P. SALANE :** Je pense que dans les études, il faut tout faire pour justement limiter l'empreinte des champs photovoltaïques qui nécessitent de recouper de la forêt pour évacuer justement ces quantités. Plus on se raccorde à proximité de ces centrales, mieux ce sera pour l'environnement.

**M. LAFOND :** Vous rejoignez les remarques des uns et des autres. Merci de ce complément.

**M. DAVID :** On va maintenant passer aux prochaines étapes à l'issue de cette concertation préalable. Monsieur ADAM ou Madame DECLEMY, je vais peut-être vous laisser parler. Vous l'avez un peu dit au cours de la réunion, merci de refaire un point sur le calendrier, les prochaines échéances à l'issue du 18 octobre et de la fin de cette concertation préalable.

**M-A. DECLEMY :** Comme vous l'avez signalé, on est en concertation préalable qui se termine le 18 octobre. Je lis ce que vous voyez. Monsieur SALLES vous expliquera tout à l'heure comment se passe la concertation continue, jusqu'à mi-2025. Nous avons prévu de faire notre demande d'autorisation environnementale et de permis de construire fin janvier 2025. À partir de là, démarrera l'enquête publique et toute la partie obtention des autorisations. ... Pas tout de suite ? C'est en parallèle, désormais, Monsieur le sous-Préfet. Maintenant, on est dans le nouveau calendrier – c'est vrai que c'est un peu bizarre, mais l'enquête publique a lieu en même temps que l'instruction de la DREAL. C'est une nouveauté, on va peut-être essayer les plâtres, je ne sais pas.

**M. DAVID** : Nouvelle enquête publique, oui.

**M-A. DECLEMY** : Nouvelle enquête publique, mais pas sous cette forme comme ici. Ensuite, nous espérons avoir les autorisations administratives pour débiter les travaux fin 2025-mi/2026 en faisant attention à tout ce qui est déforestation, tous les travaux qui ne peuvent pas se faire durant certaines périodes, et à tout ce qu'a dit la personne de la SEPANLOG ; nous prendrons en compte toutes ces données pour être conformes à la réglementation. Démarrage et test fin 2027 avec vraiment une mise en service fin 2027/début 2028.

**M. DAVID** : Très bien. Un mot rapidement sur les prochaines étapes de la concertation préalable. On n'est pas tout à fait à la fin de la concertation – nous avons encore jusqu'à la fin de la semaine. Je rappelle que la rubrique participative reste ouverte jusqu'au 18 octobre inclus, il y a encore les registres papier sur les communes de Fargues, Boussès, Durance et Houeillès où vous pouvez déposer votre contribution. Pour ce qui est des prochaines étapes – je laisserai éventuellement M. SALLES compléter – le bilan des Garants sera remis au plus tard un mois après la fin de la concertation, soit le 18 novembre 2024 et sera disponible sur le site internet de la CNDP et sur celui de la concertation que vous avez sous les yeux. Au plus tard 2 mois après le dépôt de ce bilan, c'est celui des maîtres d'ouvrage donc de SWISS KRONO et de RTE qui seront rendus publics à leur tour. Entre la fin de cette concertation et l'ouverture de l'enquête publique dont la date reste à définir, il y aura une phase de concertation continue, toujours sous l'égide de la Commission nationale du débat public avec un des Garants – M. SALLES ou M. DIVINA – de cette concertation qui sera nommé sur toute la phase de concertation continue.

Petit schéma récapitulatif : nous sommes au stade de la concertation préalable qui va se clore par le bilan de la concertation et les réponses des maîtres d'ouvrage ; une concertation continue va nous amener jusqu'à l'enquête publique, et en parallèle, aura lieu la concertation Fontaine de RTE – M. PAUZET, si vous voulez en dire un mot rapidement – qui est une concertation propre au raccordement et plus une concertation entre parties prenantes du territoire.

**O. PAUZET** : La concertation Fontaine est spécifique au réseau électrique. Elle a lieu avec les services de l'État sous l'égide de Monsieur le sous-Préfet et a pour objet de définir le fuseau de moindre impact qu'empruntera la liaison souterraine ; à l'intérieur de ce fuseau de moindre impact, on recherchera un tracé de détail pour la liaison souterraine. Cela dure environ 1 mois.

**M. DAVID** : Très bien. Nous l'avons dit : mise en ligne du rapport des Garants et du bilan des maîtres d'ouvrage en termes d'information. Le site internet restera actif avec la publication d'actualités en lien avec le projet pour que vous soyez informés des prochaines étapes dans les mois et les années à venir. La concertation continue, on l'a dit, donnera lieu éventuellement à de nouveaux temps d'échange ou à de nouvelles informations. Enfin, comme le disait Monsieur ADAM, des informations sur le recrutement à l'issue de l'instruction des autorités administratives seront données – c'est un peu tôt pour vous en dire plus à ce stade, mais si le projet venait à se concrétiser, l'information serait donnée bien en amont pour que les habitants du territoire soient informés.

Y a-t-il des questions particulières par rapport à ce calendrier ou sur tout autre sujet qui n'auraient pas été abordées ? C'est le moment, puisque c'est la dernière réunion. Ensuite, je laisserai la parole à M. SALLES pour un mot de conclusion. Monsieur.

**M. BETUING** : Bonsoir. Monsieur BETUIN de Casteljaloux. On a parlé de la problématique au niveau de l'eau, mais on a très peu parlé de la problématique au niveau des poussières. Je subis depuis 2 ans à Casteljaloux – je suis un des seuls – des poussières chez moi, je récupère entre 0,8 et 1,2 g de poussières

au sol de produits chimiques que j'ai fait analyser, évidemment. Je voulais savoir – j'ai posé la question la dernière fois – combien de kilos de poussières vous allez émettre par jour.

**M-A. DECLEMY** : Déjà, les principales poussières vont être issues de notre électrofiltre humide, après le séchage, là où il n'y a pas d'adjonction de produits chimiques. On est uniquement sur des poussières sans traitement chimique. Les poussières au niveau de la presse vont passer par un laveur humide où elles vont être abattues dans des sortes de cyclones laveurs. À Sully en tout cas, il y a très peu de produits chimiques dans l'atmosphère. Après, il y a toutes les installations de dépoussiérage qui sont aussi sans produit chimique. Les calculs exacts vont vous être communiqués – je crois que c'était une question que vous aviez posée – je ne sais pas si cela a été mis dans le compte-rendu.

**M. DAVID** : Les chiffres exacts ont été précisés dans le compte rendu de la semaine dernière. Je ne les ai pas en tête, mais je sais que cette question avait été soulevée, on avait dit qu'on mettrait la réponse dans le compte-rendu et elle y figure.

**M-A. DECLEMY** : Oui. Je ne les ai pas en tête, mais vous les aurez. Cela a été fait par le bureau d'étude et nous allons revoir tout cela avant de déposer le dossier. Cela sort de la réglementation ICPE – Installation classée pour la protection de l'environnement – qui est une réglementation française, et de la réglementation européenne qui nous imposent des normes de rejet que nous nous engageons à respecter, bien sûr.

**M. DAVID** : La réponse est dans le compte-rendu ; je vous dirais une bêtise si j'avais un chiffre, mais elle est bien dans le compte-rendu.

**M. BETUING** : Y a-t-il une analyse sur les poussières finales qui sortent dans l'atmosphère ?

**M-A. DECLEMY** : Nous avons déjà fait des mesures à Sully sur Loire. Ce sont des poussières organiques, finalement, c'est de la poussière de bois, de toute façon.

**M. BETUING** : Il n'y a que de la poussière de bois ?

**M-A. DECLEMY** : Au niveau du séchage, oui. Au niveau du lavage...

**M. BETUING** : Vous avez différents émissaires ?

**M-A. DECLEMY** : Oui, tout à fait.

**M. BETUING** : Donc il doit y avoir quand même de l'air en sortie.

**M-A. DECLEMY** : Oui, tout à fait.

**M. BETUING** : Vous employez des produits chimiques.

**M-A. DECLEMY** : Oui (...). Au niveau de Sully... on a les mesures, oui.

**M. BETUING** : Ce n'est pas ça que je veux vous poser ; ça, c'est la mesure. À la limite, je pourrais vous demander quelle est la norme et si elle est un peu complaisante pour vous...

**M-A. DECLEMY** : Elle n'est pas complaisante, non !

**V. ADAM** : On n'est pas sur les mêmes procédés non plus ; on ne défibre pas, on ne fait pas de fibre de bois, on fait des panneaux. Ce sont des procédés différents. Aujourd'hui, je ne pense pas que la norme, surtout en France – excusez-moi, Monsieur le sous-Préfet – par rapport à une norme européenne qui a été dite et aux contraintes françaises au niveau des rejets de poussières, aujourd'hui, la DREAL nous suit pour leur donner régulièrement les mesures des rejets qu'on a, sachant que le projet, comme vous le savez, est sur la Départementale 8 et que le premier voisin est Monsieur le

Maire qui en face de moi. Par contre, à Sully, on est à 500 m à vol d'oiseau du premier habitant – peut-être un peu comme vous avec STEICO. Ce ne sont pas les mêmes procédés.

**M-A. DECLEMY** : Par exemple, sur le site de Sully où on a deux procédés de fabrication de panneaux... On fait une à deux fois par an des mesures chez un riverain sous les vents dominants pendant 15 jours d'affilée et on voit qu'on est au même niveau, voire inférieur à celui de la Ville d'Orléans.

**Intervention dans la salle** : Ça veut dire que vous allez mettre des capteurs extérieurs...

**M. DAVID** : Ce sera précisé dans l'arrêté d'autorisation préfectorale.

**M-A. DECLEMY** : Si la DREAL le demande. Cela peut être prescrit – n'écoutez pas, Monsieur le sous-Préfet – par l'arrêté préfectoral. Il nous a été demandé par la DREAL d'avoir cette surveillance pendant un certain temps. Là, on va certainement l'arrêter parce qu'on voit qu'on a très peu d'impact.

**M. LAFOND** : Merci.

**P. SALANE** : On a demandé qu'il y ait un suivi naturaliste post-exploitation dans les précédentes réunions, et cela a été accepté, pour voir justement quels pourraient être les impacts sur l'environnement, à la fois les zones humides dans le coin et l'état de la faune et de la flore. Je pense donc que ce sera dans les prescriptions.

**M-A. DECLEMY** : Le but est d'exploiter, pas d'être en post-exploitation. De toute façon, aujourd'hui, dans la réglementation française, il y a ce genre de choses dans les arrêtés préfectoraux qui prévoient l'avenir du site après exploitation. Cela fait partie du dossier d'autorisation d'exploiter : « qu'allez-vous faire du site après l'exploitation ? ». Oui, il y aura certainement...

**P. SALANE** : Non, pardon, excusez-moi, pendant l'exploitation.

**M-A. DECLEMY** : Pendant l'exploitation ! Vous avez dit « post », c'est pour cela... Oui, pendant l'exploitation, il y aura des zones de compensation sur le site. On fera certainement appel à la SEPANLOG pour gérer tout cela.

**P. SALANE** : Parce que dans les décrets, souvent, c'est compliqué d'obtenir par exemple les analyses d'eau. Dans les installations ICPE, pour avoir les analyses d'eau, c'est toujours la galère, il faut demander à la Préfecture, on nous dit que le piézomètre est en panne... C'est toujours extrêmement compliqué à obtenir. Donc j'aimerais bien que vous soyez ouverts à ce genre de demande pour que l'on puisse avoir un suivi serein.

**M-A. DECLEMY** : On le prendra en compte.

**M. DAVID** : C'est bien noté, merci. Une ou deux dernières interventions ? ... Non. Je me tourne vers Monsieur SALLES pour un dernier mot de conclusion de cette réunion.

**D. SALLES** : Il s'agit donc de la dernière des réunions qui nous ont occupés pendant pratiquement 2 mois. Je voulais d'abord saluer la présence de chacun ici et toutes les contributions qui ont été faites. Énormément de sujets ont été traités, ce qui montre qu'autour d'un sujet de cette importance, les citoyens se mobilisent et posent de bonnes questions. À nous maintenant de faire en sorte que toutes les réponses soient apportées.

Je vous rappelle que la concertation se poursuit jusqu'au 18 octobre. J'insiste donc sur le fait que les questions qui sont posées, il faut qu'elles le soient aussi par écrit, c'est-à-dire qu'il faut les déposer sur le site afin que le maître d'ouvrage soit tenu d'y répondre. C'est un peu la règle du jeu. On met en visibilité une question pour avoir la mise en visibilité de la réponse. Si elle n'est posée qu'oralement, il

y aura une trace dans les comptes rendus, mais cela n'exige pas nécessairement une réponse écrite. Je vous invite donc à poser, même de manière concise, ces questions-là. C'est important parce que notre compte rendu va se composer d'une appréciation sur le déroulement de la concertation – les conditions, le climat, etc. ; on aura des chiffres – mais aussi à charge pour nous de reprendre les arguments qui sont sortis et de poser au maître d'ouvrage des questions qui auraient été insuffisamment abordées. C'est pour cela qu'il faut que ces contributions soient apportées par écrit.

Un autre point a été évoqué : les études. Certaines ne sont pas tout à fait disponibles ; nous allons insister sur le fait qu'elles soient mises à disposition. Elles seront de toute façon dans les dossiers d'instruction car elles sont exigées par les services de l'État, et il faut donc qu'elles soient à destination du public : l'étude de trafic, l'étude d'hydrogéologie – il faudra à un moment apporter ces éléments. On a vu que certaines études étaient soumises au secret de la concurrence ; il faudrait voir s'il n'y a pas des éléments qui pourraient être mis dans le débat sans que toute l'étude ne soit livrée – n'y a-t-il pas une possibilité ?

De notre côté, nous avons fait appel à des chercheurs de l'INRAE pour travailler sur les données disponibles sur les questions d'approvisionnement. Ils sont en train de produire une note que l'on va verser au débat, et nous verrons si c'est en contradiction avec les propos des uns ou des autres.

Il faut qu'on apporte le maximum d'informations pour que les gens soient éclairés et qu'il n'y ait pas de frustration vis-à-vis de ce qui va se passer.

Ensuite, on a parlé de concertation continue. À l'issue du mois d'octobre et de la remise de notre rapport le 18 novembre, les services du maître d'ouvrage auront 1 mois pour répondre aux questions posées et publier eux-mêmes leur rapport. Ensuite, on va rentrer dans une phase de ce qu'on appelle une concertation continue, où un Garant pourra être saisi pour apporter à nouveau, interpellé le maître d'ouvrage sur des nouvelles questions qui arrivent, jusqu'à l'enquête publique.

Il faut donc aussi se saisir de cette opportunité. Vous voyez bien que les Garants et la CNDP n'ont pas capacité à infléchir eux-mêmes sur le projet, mais qu'ils ont capacité à apporter des questions qui peuvent faire infléchir le projet. C'est ce jeu dont chacun doit se saisir.

Je tenais à vous remercier pour le climat, l'ambiance et la manière dont chacun a pu jouer le jeu, me semble-t-il, de ce qui est attendu dans une concertation préalable. Merci.

**M. DAVID :** Merci, Monsieur SALLES. Je vous propose d'en rester là pour cette concertation. Encore une fois, vous retrouverez de l'information sur le site internet. Je vous remercie pour votre participation. Bonne soirée à tous.

# ORPINIA

by  SWISS KRONO

Projet d'usine de production de panneaux à base de bois  
(SWISS KRONO) et son raccordement électrique (RTE)  
**à Fargues-sur-Ourbise (47)**



**CONCERTATION PRÉALABLE**  
2 SEPTEMBRE – 18 OCTOBRE 2024

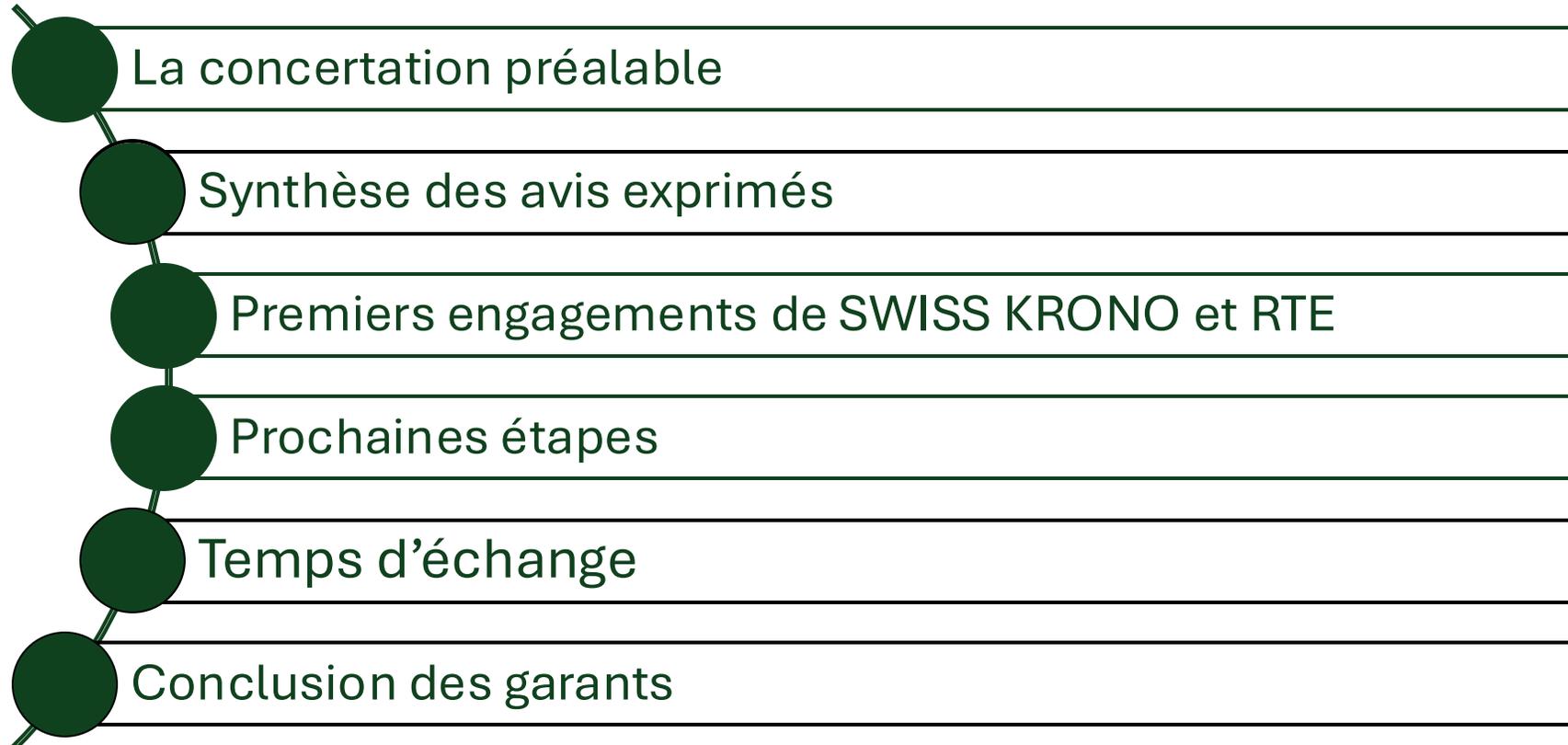
**RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE**  
Mercredi 16 octobre - Houeillès



[www.concertation-projet-orpinia.fr](http://www.concertation-projet-orpinia.fr)



# PROGRAMME DE LA RÉUNION



# LA CONCERTATION PRÉALABLE

# La CNDP : qu'est-ce que c'est ?

## AUTORITÉ

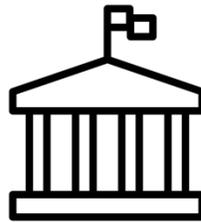
Habilitée à prendre des  
décisions en son nom propre



Created by dDara  
from Noun Project

## ADMINISTRATIVE

Institution publique



Created by Gloria Maglioli  
from Noun Project

## INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables  
des projets, ni du pouvoir  
politique



Created by Nithinan Tatah  
from Noun Project

# La CNDP : qu'est-ce que c'est ?

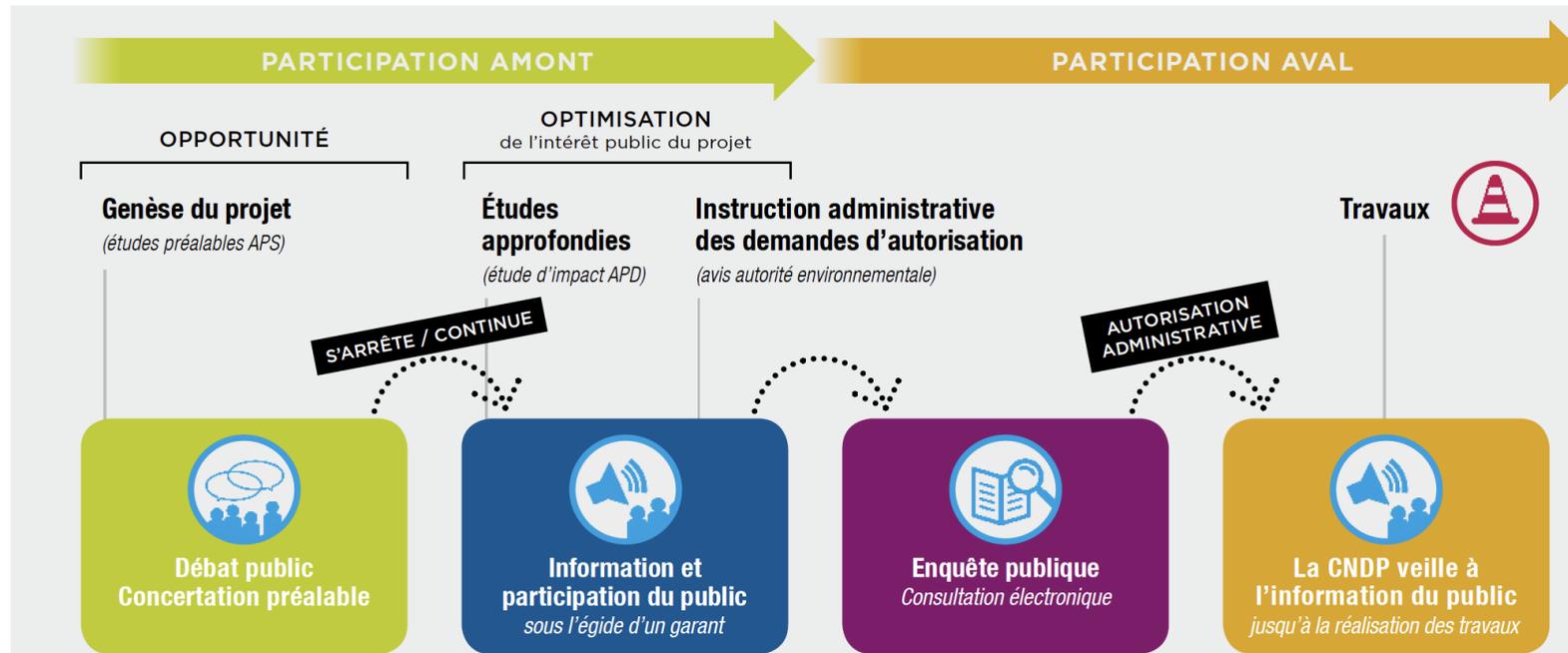
**Elle défend un droit :**

*« Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »*

**Article 7 de la Charte de l'Environnement,  
qui a valeur constitutionnelle depuis 2005**

# La CNDP : qu'est-ce que c'est ?

Un droit, qui sert à quoi ?



# La CNDP : qu'est-ce que c'est ?

## Les 6 principes de la CNDP

### INDÉPENDANCE

Vis-à-vis des parties prenantes



Created by Adria Orpinia  
Swiss Krono Project

### NEUTRALITÉ

Par rapport au projet



Created by Adria Orpinia  
Swiss Krono Project

### TRANSPARENCE

Sur son travail et son exigence à l'égard du porteur de projet



### ARGUMENTATION

Approche qualitative des contributions, et non quantitative



Created by Adria Orpinia  
Swiss Krono Project

### ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions ont le même poids



### INCLUSION

Aller à la rencontre de tous les publics



Created by Adria Orpinia  
Swiss Krono Project

# Qui sont les garants ?



MA PAROLE A DU POUVOIR



## Jean-Marc Divina

Gendarme retraité, commissaire  
enquêteur, garant CNDP depuis 2023

[Jean-marc.divina@garant-cndp.fr](mailto:Jean-marc.divina@garant-cndp.fr)



## Denis Salles

Sociologue, Directeur de recherche  
retraité, garant CNDP depuis 2020

[Denis.salles@garant-cndp.fr](mailto:Denis.salles@garant-cndp.fr)

# Les modalités de la concertation préalable

**Le calendrier de la concertation préalable : 2 septembre – 18 octobre 2024**

**Le périmètre d'information de la concertation : 23 communes, environ 19 000 habitants**

9 communes de la **Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne**

*Allons, Boussès, Caubeyres, Durance, Fargues-sur-Ourbise, Houeillès, Pindères, Pompogne et Sauméjan*

8 communes de la **Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas**

*Ambrus, Damazan, Monheurt, Puch-d'Agenais, Razimet, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Pierre-de-Buzet*

6 communes de la **Communauté de communes Albret Communauté**

*Barbaste, Buzet-sur-Baïse, Nérac, Lavardac, Réaup-Lisse et Pompiey*

## Le programme de la concertation

**Débat-mobile n°1**  
**Fête d'Houeillès**

**Dimanche 8 septembre**

**Réunion publique**  
**d'ouverture**

**Mercredi 11 septembre, 18h**

*Salle socio-culturelle,  
Fargues-sur-Ourbise*

**Débat-mobile n°2**

**Jeudi 12 septembre (9h-12h)**

*Mairie de Fargues-sur-Ourbise*

**Réunion thématique**  
**« Quelle contribution du**  
**projet Orpinia à l'économie**  
**locale du territoire ? »**

**Mercredi 25 septembre, 18h**

*Radio CFM 92 (92,1 MHz)*

**Débat-mobile n°3**

**Mardi 1<sup>er</sup> octobre (matin)**

*Marché de Casteljaloux*

**Atelier thématique n°1**  
**Intégration du projet dans son**  
**environnement proche**

**Mardi 1er octobre, 18h**

*Salle des Fêtes de Houeillès*

**Atelier thématique n°2**  
**Enjeux environnementaux**  
**et sécurité industrielle**

**Mercredi 9 octobre, 18h**

*Salle socio-culturelle,  
Fargues-sur-Ourbise*

**Réunion publique de**  
**synthèse**

**Mercredi 16 octobre, 18h**

*Salle des Fêtes de Houeillès*



À l'exception des débats-mobiles, une inscription préalable  
sur le site de la concertation

[www.concertation-projet-orpinia.fr](http://www.concertation-projet-orpinia.fr)

# Comment s'informer ? Comment participer ?

- Sur le site internet de la concertation : [www.concertation-projet-orpinia.fr](http://www.concertation-projet-orpinia.fr)
- Dossier de concertation et synthèse du dossier
- Dépliant d'information
- Registres papier en mairies (Fargues-sur-Ourbise, Boussès, Durance et Houeillès)
- Affichage en mairie et dans les commerces
- Dans la presse locale
- Auprès des garants de la CNDP



# SYNTHÈSE DES AVIS EXPRIMÉS

## Ce que nous pouvons retenir de la concertation :

- L'accueil des participants au projet est plutôt **favorable**, avec quelques interrogations légitimes concernant les impacts du projet (ressource en bois, trafic routier, ressource en eau)
- Malgré l'information apportée autour de la concertation, **la participation a été relativement modérée** et irrégulière selon les temps publics
- Quelle que soit la position de chacun, les temps d'échange se sont déroulés dans **une ambiance respectueuse et d'écoute** entre les participants et les porteurs du projet
- Les questions posées et les avis exprimés ont été **variés** et ont couvert les principaux champs du projet : fonctionnement de l'usine, emplois, retombées économiques, approvisionnement, sécurité industrielle, enjeux environnementaux, etc.

## Un accueil globalement favorable sur le territoire, avec des participants qui saluent un projet de réindustrialisation de la filière bois

- *« Cette nouvelle usine à FARGUES 47 est une très bonne idée et une chance pour le massif landais »*
- *« Je suis heureux de découvrir le projet d'usine de Swiss Krono (...) je forme des vœux pour que le projet devienne rapidement réalité, au bénéfice tant de l'environnement que du territoire. »*
- *« Avant on avait deux scieries et une marqueterie à Houeillès, maintenant il n'y a plus rien »*
- *« Pourquoi attendre 2028 ? C'est maintenant qu'on en a besoin, il faut commencer tout de suite ! »*

## Des demandes de précisions quant au calendrier du projet et aux différentes phases mentionnées

- « *Quelles seront les grandes étapes de la construction du site ?* »
- « *En quoi consiste la seconde tranche, quels seront ses critères de déclenchement et sa procédure ?* »
- « *On a un petit peu de mal à voir, est-ce que ça concerne la phase 1 et la phase 2, ou seulement la phase 1 ?* »
- « *Quels sont les critères de lancement de la seconde tranche du projet et ses impacts environnementaux (trafic routier, consommation d'eau, qualité de l'air, alimentation électrique) ?* »

## Un intérêt réel pour les retombées économiques du projet...

- « *Est-ce que vous ferez travailler des entreprises du territoire pour la construction ?* »
- « *Est-ce qu'il y aura des retombées pour les entreprises locales que ce soit pendant la construction ou une fois qu'elle est en marche ?* »
- « *Est-ce que le projet ouvrira des débouchés pour les artisans et entreprises du bâtiment de Casteljaloux ?* »
- « *Est-ce que ce projet va changer beaucoup de choses en termes d'offre de services publiques ?* »

## ... Et tout particulièrement sur les emplois attendus au sein de la future usine ...

- « *Peut-on savoir quels seront les différents types d'emplois proposés ?* »
- « *L'entreprise prévoit-elle des formations pour des personnes qui ne seraient pas qualifiées au départ ?* »
- « *Est-ce que les habitants du territoire seront prioritaire pour les emplois ?* »
- « *Quand pourra-t-on commencer à postuler ?* »

## ... Malgré quelques interrogations sur la capacité du territoire à accueillir les futurs salariés

- « *Est-ce que les logements dans le secteur seront suffisants pour accueillir les personnes qui seront amenées à travailler ?* »
- « *Est-ce que ça ne va pas impacter les coûts des loyers ?* »
- « *140 emplois directs ne mériteraient-ils pas la construction de logements à proximité et d'un hôtel d'entreprises avec un minimum de services ?* »

## De nombreuses interrogations sur le trafic routier, et plus spécifiquement sur les itinéraires prévus pour rejoindre la D8

- « *Quels seront les flux de transport prévus, en termes de matières premières et de produits transformés ?* »
- « *Est-ce que l'impact de l'augmentation du trafic poids-lourd a été étudié ? Qu'en est-il du risque de dégradations des routes ?* »
- « *Pourquoi ne pas profiter de ce projet pour créer un contournement plus large autour de Casteljaloux et desservir ce projet en même temps ?* »
- « *Aucune des options proposées n'est crédible !* »

## Quelques inquiétudes exprimées quant à la ressource en eau...

- *« Cette usine va utiliser de l'eau, prise où ? dans l'Avance ou l'Ourbise ? »*
- *« Le forage ne va-t-il pas avoir un impact sur la qualité de l'eau que nous consommons ? »*
- *« Il y aura forcément des conséquences si on prend de l'eau dans ce secteur. Et qu'est-ce qui se passera l'été ? »*

## ... Et des demandes de garanties sur l'absence de pollution des cours d'eau

- « Où vont aller ces 20 000 m<sup>3</sup> par mois ? »
- « Quelles précautions sont prises pour éviter la pollution des eaux de ruissellement, sachant que la nappe phréatique est affleurante dans la zone ? »
- « Quelles sont les modalités de traitement des eaux polluées : STEP - phytoépuration - pédoépuration - destinations des boues - .... ? »
- « Pourquoi ne pas réutiliser les eaux épurées dans le processus ? Quels sont les risques de pollution en cas de défaillance du système d'épuration ? »

## Les émissions de poussières, une préoccupation forte pour certains participants

- « Est-ce qu'au niveau des poussières, vous avez un volume sorti, par exemple, des filtres d'hydrocyclone et la catégorie des poussières qui est rejetée ? »
- « L'usine STEICO de Casteljaloux, ils émettent quand même jusqu'à 800 kg de poussière par 24 heures ! »

## Un débat plus large autour de la gestion du massif des Landes et de la disponibilité de la ressource en bois

- *« Restera-t-il assez de bois pour les autres exploitants comme les scieries par exemple ? »*
- *« En tant que sylviculteur je suis conscient que notre production de bois à besoin de nouvelles industries pour engloutir le bois de trituration, notamment après les tempêtes »*
- *« En tant qu'exploitant, la question est pourquoi privilégier les usines qui vont consommer le petit bois plutôt que celles qui consomment du gros bois ? C'est totalement à l'inverse du massif landais. »*
- *« Aujourd'hui, on a perdu des marchés parce qu'on n'a pas de bois d'œuvre suffisant à certains moments. Donc, on est assez inquiets sur la ressource. »*

## Des interrogations sur la future ligne RTE et son impact sur le territoire

- « Y a-t-il des projets PV locaux qui pourraient utiliser cette ligne RTE ? »
- « Donc c'est vous le fournisseur d'électricité ? Prévoyez-vous une augmentation, par exemple de la centrale nucléaire ? »
- « Pourquoi avoir choisi d'aller jusqu'à Nérac pour votre raccordement ? »
- « Comment allez-vous pallier la demande: lorsqu'il y aura des pics, est-ce que nous, les citoyens, nous devons diminuer notre consommation pour pouvoir alimenter SWISS KRONO ? »

## Une volonté des participants de favoriser le recours aux énergies renouvelables pour l'alimentation de l'usine

- *« Y a-t-il une couverture photovoltaïque des bâtiments et des parkings ? »*
- *« On a du mal à comprendre qu'un champ photovoltaïque très important va se créer dans la zone (...) et on ne comprend pas pourquoi on ne peut pas alimenter cette usine avec »*
- *« Prévoyez-vous de vous raccorder aux centrales solaires prévues dans les environs ? »*
- *« C'est une bonne proposition effectivement de pouvoir raccorder à des fermes à proximité »*

# LES PREMIERS ENGAGEMENTS DE SWISS KRONO ET RTE

## Apporter des garanties sur la ressource en bois visée et sur la compatibilité du projet Orpinia avec le massif forestier

- SWISS KRONO s'est appuyé sur des enquêtes et sur l'avis des professionnels de la forêt locale dès la conception de son projet
- Le plan d'approvisionnement du projet a reçu **un avis favorable de la cellule biomasse de l'ADEME**, qui confirme la disponibilité de la ressource
- Le process SWISS KRONO offre **une flexibilité dans l'approvisionnement** et permet **d'adapter les apports en fonction des gisements disponibles** (entre feuillus et résineux, entre types de diamètres)
- SWISS KRONO travaillera avec les acteurs locaux de la forêt pour **suivre l'évolution des gisements** et anticiper d'éventuels ajustements

## Préciser le calendrier et le phasage du projet

- Le projet Orpinia se décompose en 2 phases :
  - ✓ Une **1<sup>e</sup> phase prévue en 2028**, avec une montée en puissance sur 3 ans pour atteindre une production de 420 000 m<sup>3</sup>/an à horizon 2030/2031
  - ✓ Une **2<sup>e</sup> phase envisagée à horizon 2033-2035**, qui reste à confirmer et qui porterait la production à 600 000 m<sup>3</sup>/an (sur les mêmes terrains)
  - ✓ A plus long terme, **une extension est envisagée sur les terrains voisins de Houeillès**, qui n'a fait à ce jour l'objet d'aucune étude approfondie
- **La demande d'autorisation environnementale qui sera déposée en 2025 portera uniquement sur la 1<sup>e</sup> phase** (production 420 000 m<sup>3</sup>/an) – *L'extension en phase 2 nécessitera donc une nouvelle demande d'autorisation auprès des services de l'État*
- Afin de permettre **un débat sur le projet dans son ensemble**, les phases 1 et 2 ont cependant été présentées lors de la concertation

## Poursuivre la réflexion initiée autour de la sous-traitance afin de maximiser le recours à des entreprises locales

- Dans le cadre de sa **démarche RSE**, SWISS KRONO a confirmé sa **volonté de travailler avec des entreprises locales**, à la fois pendant la phase chantier et pendant l'exploitation de l'usine
- A l'exception de certains équipements très spécifiques (la presse, par exemple), **SWISS KRONO s'est engagé à recourir autant que possible à des sous-traitants locaux**
- RTE a également souhaité **favoriser l'emploi local pour les travaux de raccordement**

## Travailler avec les acteurs locaux de l'emploi à l'identification des besoins en formation et en recrutement

- **Une volonté unanime des acteurs du territoire** à travailler ensemble sur les questions de l'emploi et de l'attractivité du territoire, pour favoriser le recrutement des habitants
- **Des discussions déjà initiées avec les partenaires locaux de l'emploi** pour identifier les profils des 132 salariés de la future usine (SWISS KRONO, Préfecture, France Travail, CCCLG, *etc.*)
- Le comité emploi du projet « Center parcs », un précédent dont SWISS KRONO pourra s'inspirer
- Une démarche de communication plus large à venir en prévision de la **phase de recrutement**

## Reprendre les itinéraires routiers avec le bureau d'études en charge de l'étude trafic

- **Le flux de poids-lourds en phase 1** a été précisé lors de la concertation :
  - 130 camions par jour pour l'approvisionnement en matières premières
  - 50 camions par jour pour l'acheminement des produits finis
- Les itinéraires vont être retravaillés à **partir des contributions des riverains, et en lien étroit avec le Département, la CCCLG et les communes concernées**
- Une attention particulière sera notamment portée aux secteurs les plus à risques identifiés lors de la concertation
- Les conclusions de la **future étude trafic** seront présentées dans le bilan de la concertation et mise en ligne

## S'engager sur le réemploi des eaux industrielles

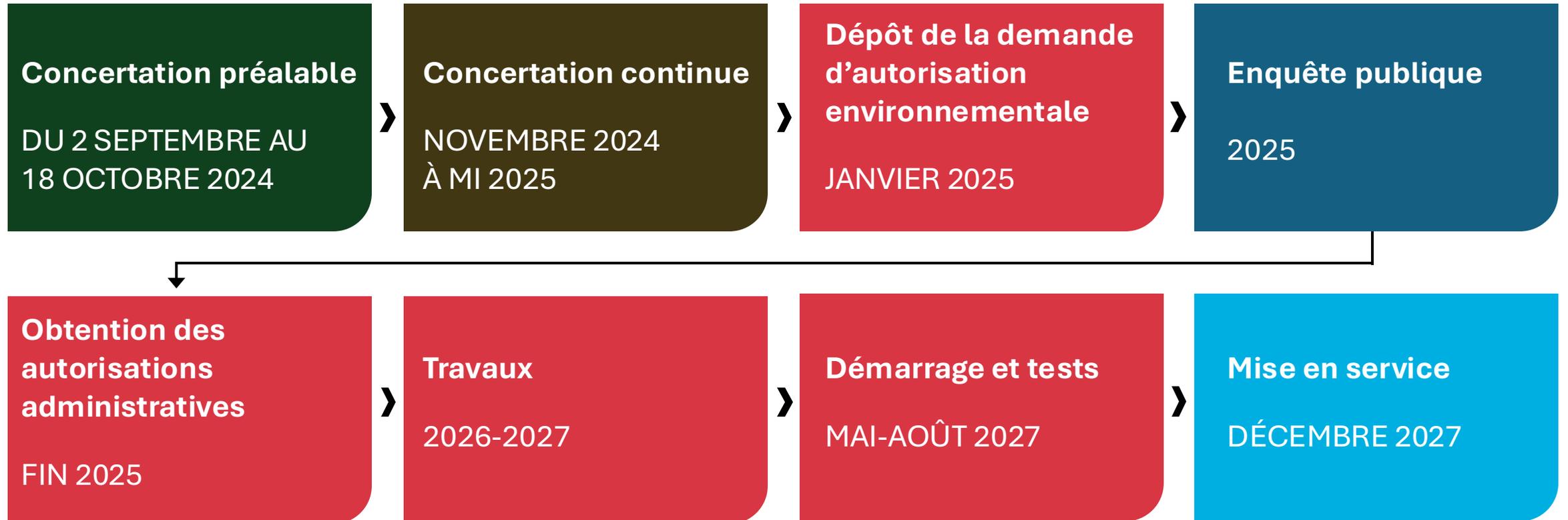
- La concertation a permis de préciser que **seules les eaux pluviales récupérées sur les toitures et les voiries seront rejetées dans le milieu naturel**, après avoir été traitées, déssablées, déshuilées et débourbées
- Toutes les autres eaux utilisées dans le procédé seront récupérées, traitées et réutilisées dans le process
- Contrairement à d'autres industries, il n'y aura donc **aucun rejet d'eau industrielle**
- Concernant les prélèvements d'eau, **un forage test va être réalisé** pour vérifier la capacité du forage et ses conséquences, notamment sur les nappes situées profondes utilisées pour l'eau potable

## Envisager une mutualisation du raccordement électrique entre le projet SWISS KRONO et d'autres projets

- RTE a confirmé la possibilité offerte par le **futur raccordement électrique souterrain** de raccorder d'autres projets à cette ligne
- **Tout projet situé aux abords du site pourra ainsi être étudié par RTE**, et notamment les projets de centrale solaire annoncés à proximité

# LES PROCHAINES ÉTAPES

## Le calendrier prévisionnel



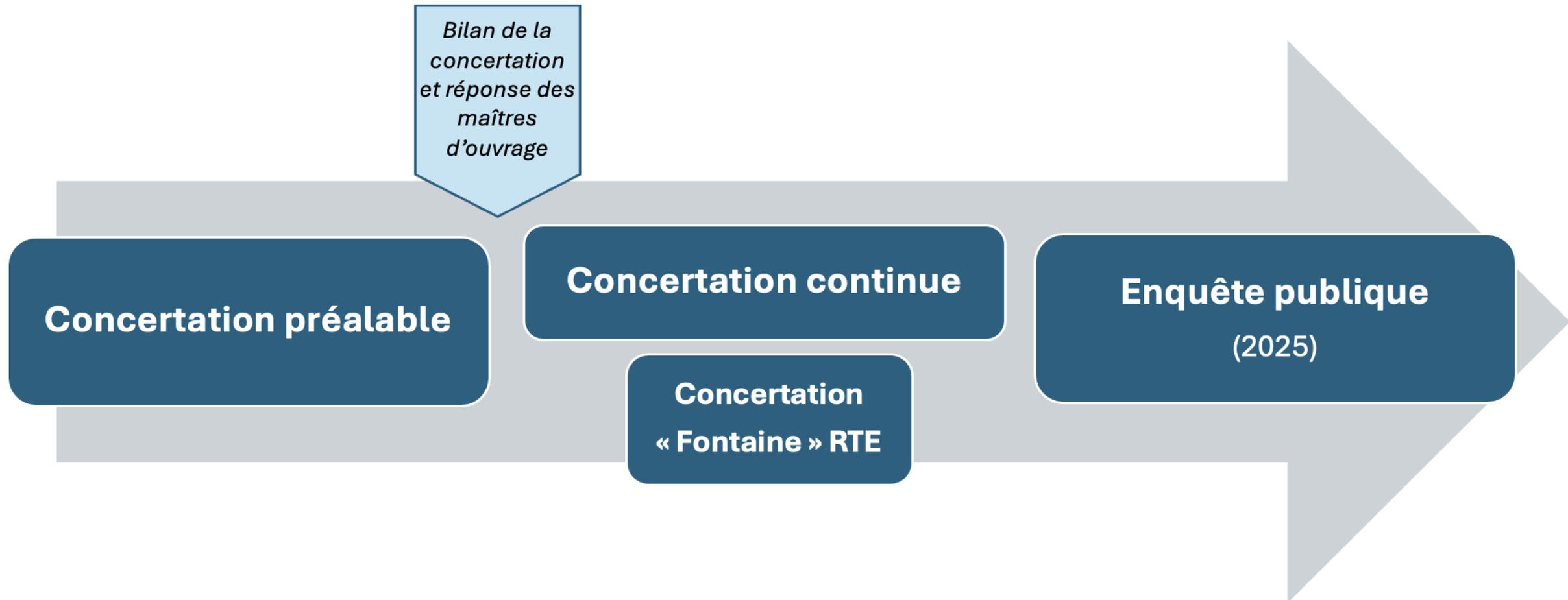
# Les prochaines étapes de la concertation préalable

- **Participation et contribution possible jusqu'au 18 octobre inclus :**
  - Rubrique participative en ligne : [www.concertation-projet-orpinia.fr](http://www.concertation-projet-orpinia.fr)
  - Registre papier en mairie de Fargues-sur-Ourbise, Boussès, Durance et Houeillès
- **Bilan des garants : 18 novembre 2024**
- **Bilan des maîtres d'ouvrage : 18 janvier 2025**
- **Concertation continue** jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique



Les bilans seront rendus publics, mis en ligne sur le site internet de la concertation et annexés au DDAE

# La poursuite de l'information jusqu'à l'enquête publique



# La poursuite de l'information jusqu'à l'enquête publique

- ✓ Mise en ligne du **rapport des garants** et du **bilan des maîtres d'ouvrage**
- ✓ **Publication d'actualités en lien avec le projet sur le site internet** (fiches thématiques, avancement des études, *etc.*)
- ✓ Une **concertation continue** accompagnée par un garant de la CNDP
- ✓ **Des informations sur le recrutement** à l'issue de l'instruction des autorités administratives

# TEMPS D'ÉCHANGE

# MOT DE CONCLUSION DES GARANTS

MERCI DE VOTRE ATTENTION